

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2595

27 novembre 2010

SOMMAIRE

Actor S.C.A.	124520	Constructions Michelis S.A.	124550
AEE Systems S.à r.l.	124545	C-Rights S.à r.l.	124546
AEE Systems S.à r.l.	124548	Dusseldorf (Bridge) S.à r.l.	124558
Aeroplan Holdings Europe Sàrl	124549	Ecoprompt S.A.	124532
Alpha Management Services (Luxembourg) S.A.	124531	Entretien Travaux Industriels Maintenance Luxembourg	124560
Altas III Investments (Luxembourg) S.à r.l.	124537	Fauvimar S.A.	124560
Andbanc Asset Management Luxembourg	124517	Federspiel & Back Holding S.à r.l.	124560
Andbanc Asset Management Luxembourg	124534	fo.con s.a.	124520
Angel Lux Parent S.à r.l.	124535	Goldman Sachs Structured Investments II SICAV	124551
Architectures Nouvelles et Cuisines	124550	Have a Friend	124558
Audit Conseil Services Sàrl	124537	ING Direct	124549
Augur Life Portfolio I S.A.	124548	Invest Services S. à r.l.	124516
Autremont Holding S.A.	124550	M.E.T. S. à r.l.	124556
Autremont Holding S.A.	124551	NTC Lux Parent S.à r.l.	124535
Autremont Holding S.A.	124550	Ormond S.A.	124557
Avery Dennison Luxembourg	124545	Para-DL S. à r.l.	124514
Bantiso Investments S.à r.l.	124551	Strategia Holding S.A.	124514
Bantiso Investments S.à r.l.	124552	Stryker Luxembourg Holdings S.à r.l. ...	124514
Baustoff + Metall Luxembourg S. à r.l. ..	124545	Stryker Luxembourg S.à r.l.	124515
Belgrave Court Limited S à r.l.	124557	Stryker Luxembourg S.à r.l.	124515
Blijdorp S.C.A.	124515	Tehorim International S.à r.l.	124516
Bresson Incorporated	124557	TOURINTER, Société pour la Promotion du Tourisme International S.A.	124516
Callander Managers S.A.	124519	Trilogy S.à r.l.	124516
Callisto Luxco II S.à r.l.	124558	Tripode One	124517
Callisto Luxco I S.à r.l.	124557	Ventos S.A.	124517
Capitance S.à r.l.	124558	Vinala Holding S.A.-SPF	124517
Centuria Real Estate Asset Management International S.A.	124518		

Strategia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 78.881.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010141785/10.

(100162070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Stryker Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.607.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 90.362.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STRYKER LUXEMBOURG HOLDINGS S.A R.L.
SGG S.A.
Signature
Agent domiciliaire

Référence de publication: 2010141787/14.

(100161734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Para-DL S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler.
R.C.S. Luxembourg B 88.554.

L'an deux mil dix, le premier octobre.

Pardevant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Yann DORUCH; salarié, né le 16 février 1966 à Reims (F), demeurant à F-54730 Gorcy, 7bis, rue du Château, agissant en nom personnel et au nom et pour compte de:

- Monsieur Christian LILLE; salarié, né le 6 mars 1951, à Viviers-sur-Chiers (F), demeurant à Longuyon, 4, rue du Québec,

en vertu d'une procuration annexée au présent acte,

agissant en leurs qualités d'associés uniques de la société à responsabilité limitée "PARA-DL" S.à r.l. (RCS B No 88.554); avec siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, constituée sous la dénomination de "Domiciliation" S.à r.l., suivant acte notarié du 16 juillet 2002, publié au Mémorial C No 1444 du 5 octobre 2002.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter le transfert du siège social de L-1120 Luxembourg, 196, rue de Beggen à L-4149 Esch/Alzette, Zone Industrielle "Um Monkeler" et de modifier l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

Art. 3. alinéa 1^{er}. Le siège social est établi sur le territoire de la Ville d'Esch/Alzette.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cents euro (€ 800.-)

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: DORUCH, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 11 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12131. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-.

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 14 octobre 2010.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010142346/30.

(100161782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Stryker Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STRYKER LUXEMBOURG S.A R.L

SGG S.A.

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2010141788/14.

(100161722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Stryker Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STRYKER LUXEMBOURG S.A R.L

SGG S.A.

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2010141789/14.

(100161738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Blijdorp S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 150.231.

Avec la référence vers Article 2 de la Constitution de Société, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de changer l'adresse comme suit:

<i>Ancienne</i>	<i>Nouvelle</i>
18, place Bleech	10-12, rue de Medernach
L-7610 Larochette	L-7619 Larochette
G.D. Luxembourg	G.D. Luxembourg

Personne chargée du contrôle des comptes:

<i>Ancienne</i>	<i>Nouvelle</i>
Commissaire	Commissaire
Arno Ruben Verbeek	Suxeskey S.A.
Né le 19.08.1966	10-12, rue de Medernach
Schiedam	L-7619 Larochette
Pays-Bas	G.-D. Luxembourg

Organe social:

Conseil de surveillance

Fonction: Membre du Conseil de surveillance jusqu'en 2015.

Larochette, 27 septembre 2010.

Blijdorp S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2010143520/26.

(100161985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Tehorim International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 118.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010141791/10.

(100162089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

TOURINTER, Société pour la Promotion du Tourisme International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 10.894.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010141792/10.

(100162465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Trilogy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 34.426.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de Trilogy S.à r.l.

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2010141793/12.

(100162047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Invest Services S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 2, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 46.865.

Il résulte de la liquidation de la société PARKHAGHE FINANCIËLE PLANNING GROEP B.V., ayant son siège social à 2514JK 's-Gravenhage, Parkstraat 20, The Netherlands, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de La Haye sous le numéro 27144014, intervenue en date du 2 septembre 2008, que les 500 parts sociales de la société INVEST SERVICES S.à r.l. ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, Route de Trèves, 2, sont dorénavant réparties comme suit:

250 parts sociales à la société COMPANY ONE OF LUXEMBOURG S.A. ayant son siège social à L-1461 Luxembourg, 27 rue d'Eich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.613;

175 parts sociales à la société FORTUNALUX S.A. (EN LIQUIDATION) ayant son siège social à L-1461 Luxembourg, 27 rue d'Eich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.876;

75 parts sociales à la société CITIUS S.A. (EN LIQUIDATION) ayant son siège social à L-1461 Luxembourg, 27 rue d'Eich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.378.

Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010141981/22.

(100162531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Tripode One, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 100, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 90.580.

Le Bilan au 31.12.2009 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010141794/10.

(100162039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Ventos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 49.346.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010141796/12.

(100161837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Vinala Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 86.583.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VINALA HOLDING S.A.-SPF

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010141797/14.

(100161894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Andbanc Asset Management Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.174.

En date du 03 septembre 2010, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique de la Société décide de révoquer Deloitte S.A. en tant que Commissaire aux Comptes de la Société avec effet au 17 juin 2010.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'actionnaire unique de la Société décide de nommer Deloitte S.A., une société anonyme ayant son siège social 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce

et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67 895, en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société avec effet au 17 juin 2010, pour une durée qui expirera lors de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
LUXEMBOURG.

Référence de publication: 2010141803/18.

(100162902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Centuria Real Estate Asset Management International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 96.465.

L'an deux mille dix, le quinze octobre,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de Centuria Real Estate Asset Management International S.A. (anciennement Financière Centuria Luxembourg S.A.), une société anonyme, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la Section B, numéro 96.465, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résident à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 17 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 novembre 2003, numéro 1199; les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 23 décembre 2008 suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire résident à Eschsur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 février 2009, numéro 248 (ci-après la «Société»).

L'assemblée s'est ouvert sous la présidence de Melle Frédérique Davister, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mme Isabel Dias, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose que:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions sociales qu'ils détiennent soient indiqués sur une liste de présence, dûment signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau de l'assemblée;

Les procurations signées «ne varietur» par le mandataire des actionnaires et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que conformément à liste de présence, la totalité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente du paragraphe 4 de l'article 2 des statuts de la Société comme suit: «La société peut, par tous moyens, directs ou indirects, prendre un intérêt par voie d'apport en numéraire ou autre, de fusion, de souscription, de création de sociétés nouvelles, de participation, d'acquisition de titres ou droits sociaux, d'intervention financière, de consentir tous prêts, garantir, ou assister autrement dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger, dont l'objet social serait identique, analogue ou connexe au sien, ou de nature à favoriser le développement de son objet social ainsi que dans les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou des sociétés qui détiennent une participation directe ou indirecte dans une société dans laquelle la Société détient également une participation directe ou indirecte.»; et,

2. Divers.

Après avoir revu les points à l'ordre du jour, l'assemblée, représentant l'entière du capital social, demande au notaire instrumentant de prendre acte de la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la Société et de modifier en conséquence le paragraphe 4 de l'article 2 de ses statuts, lequel article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, pour elle-même ou pour le compte de tiers, la prise de participations sous quelque forme que ce soit, le conseil, la gestion, l'acquisition et toutes autres activités relatives notamment mais non exclusivement au conseil en matière immobilière, aux transactions immobilières, à la conclusion de

baux et à l'entretien de tous biens immobiliers construits ou non, ainsi qu'à l'acquisition, à la détention et à la gestion d'un patrimoine immobilier locatif.

La société a également pour objet la prestation de services liée, directement ou indirectement, à la gestion de biens immobiliers, et notamment l'assistance en matière administrative, comptable, commerciale, financière, juridique, fiscale et sociale au profit de toute société ou entité de son groupe.

La société peut participer, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition de prise de contrôle majoritaire ou minoritaire, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, ainsi que l'acquisition et la prise à bail de tous immeubles nécessaires ou utiles à la réalisation du présent objet.

La société peut, par tous moyens, directs ou indirects, prendre un intérêt par voie d'apport en numéraire ou autre, de fusion, de souscription, de création de sociétés nouvelles, de participation, d'acquisition de titres ou droits sociaux, d'intervention financière, de consentir tous prêts, garantir, ou assister autrement dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger, dont l'objet social serait identique, analogue ou connexe au sien, ou de nature à favoriser le développement de son objet social ainsi que dans les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou des sociétés qui détiennent une participation directe ou indirecte dans une société dans laquelle la Société détient également une participation directe ou indirecte.

Plus généralement, la société a pour objet toute opération de nature commerciale, financière, mobilière ou immobilière, et de détention de participations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus, ou à tout objet similaire ou connexe, ou de nature à en favoriser l'extension ou le développement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. La société peut encore s'intéresser par voie de financement de participation ou de toute autre manière à toute entreprise, tant luxembourgeoise qu'étrangère, ayant une activité similaire ou connexe à celle de la société.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date à la date susmentionnée.

L'acte ayant été lu au représentant des comparantes, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Kernet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le Relation: LAC/2010/. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142651/89.

(100163602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Callander Managers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 28.949.

—
Confirmation du changement d'adresse des Président, Administrateur et Administrateur-Délégué suivants au 15 octobre 2010

Marc CELLIER, Président et Administrateur-Délégué

(résidant professionnellement à L-1840 LUXEMBOURG 30, boulevard Joseph II,)

Nicolas HANUS

(résidant professionnellement à L-1840 LUXEMBOURG 30, boulevard Joseph II,)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010141846/16.

(100163063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

fo.con s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 80.233.

Les comptes annuels au 31 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010141798/9.

(100162939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Actor S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.633.

In the year two thousand and ten,
on thirteenth day of the month of October.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Actor S.C.A.", a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 18 February 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 742 of 9 April 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151633 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of 28 June 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1798 of 02 September 2010.

The meeting was declared open with Maître Laurent Schummer, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Maître Rodolphe Carrière, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Maître Senay Gürel, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty-four thousand six hundred thirty-six point seven two four three seven four Swedish Kronor (SEK 34,636.724374) so as to raise it from its present amount of one million seventy-eight thousand eight hundred eighty-seven point two four three Swedish Kronor (SEK 1,078,887.243) to one million one hundred thirteen thousand five hundred twenty-three point nine six seven three seven four Swedish Kronor (SEK 1,113,523.967374).

2 To issue two hundred twenty-three thousand five hundred sixty-two (223,562) new class A shares and one hundred thirty-three thousand eight hundred five (133,805) new class C shares, having no nominal value and having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To acknowledge the waiver by all the existing shareholders of the Company of their preferential subscription rights and any other rights in relation to such capital increase and to accept subscription for the newly issued class A shares and class C shares, with payment of a share premium, by Tomas Sjöberg, Susanne Lötbom, Daniel Stålbo, Lena Freiholtz (former Sundström), Björn Ericsson, Jonas Jarborn, Mikael Sjödahl, Margaretha Eriksson, Kerstin Stålskog, Anna Sörman, Jane Lundström, Patrik Thulin, Gertrud Öjetoft, Maria Bemerfalk Wallin, Cecilia Engelbrecht-Strand, Ingela Georgas, Agneta Lindgren, Jörgen Forsblom, Lasaad Ben Naceur, Catarina Averling-Björk, Åsa Appelgren, Kenneth Hammarlund, Ritha Edvardsson, Ann-Sofi Lodin, Johannes Eriksson, Jesper Eriksson, Helena Löf, Johan Jansson, Annette Enström, Catharina Piper, Annica Gidlund Darin, Kari-Pekka Martimo, Markus Jussila, Arja Kainulainen, Matti Kauppi, Kai Vesterinen, Lena Hofsberger and to accept payment in full for such newly issued share by a contribution in cash.

4 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the foregoing proposed resolutions.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxy holders, the board of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty-four thousand six hundred thirty six point seven two four three seven four Swedish Kronor (SEK 34,636.724374) so as to raise it from its present amount of one million seventyeight thousand eight hundred eighty-seven point two four three Swedish Kronor (SEK 1,078,887.243) to one million one hundred thirteen thousand five hundred twenty-three point nine six seven three seven four Swedish Kronor (SEK 1,113,523.967374).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue two hundred twenty-three thousand five hundred sixty-two (223,562) new class A shares and one hundred thirty-three thousand eight hundred five (133,805) new class C shares, having no nominal value and having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to acknowledge the waiver by all the existing shareholders of the Company of their preferential subscription rights and any other rights, if any, in relation to such capital increase.

Subscription - Payment

There now appeared Maître Laurent Schummer, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Tomas Sjöberg (the "Subscriber 1"), by virtue of an hereto attached proxy:

"Subscriber 1 declared to subscribe for three thousand two hundred fortyseven (3,247) new class A shares and one thousand four hundred thirty-nine (1,439) new class C shares, and to pay these newly issued shares in full, together with a share premium, by a payment in cash.

There now appeared Maître Laurent Schummer, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Susanne Lötbom (the "Subscriber 2"), by virtue of an hereto attached proxy:

"Subscriber 2 declared to subscribe for eleven thousand five hundred ninety-five (11,595) new class A shares and five thousand one hundred fortyseven (5,147) new class C shares, and to pay these newly issued shares in full, together with a share premium, by a payment in cash.

There now appeared Maître Laurent Schummer, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Daniel Stålbo (the "Subscriber 3"), by virtue of an hereto attached proxy:

"Subscriber 3 declared to subscribe for eleven thousand five hundred ninety-five (11,595) new class A shares and five thousand one hundred fortyseven (5,147) new class C shares, and to pay these newly issued shares in full, together with a share premium, by a payment in cash.

There now appeared Maître Laurent Schummer, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Lena Freiholtz (former Sundström) (the "Subscriber 4"), by virtue of an hereto attached proxy:

"Subscriber 4 declared to subscribe for eleven thousand five hundred ninety-five (11,595) new class A shares and five thousand one hundred fortyseven (5,147) new class C shares, and to pay these newly issued shares in full, together with a share premium, by a payment in cash.

There now appeared Maître Laurent Schummer, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Björn Ericsson (the "Subscriber 5"), by virtue of an hereto attached proxy:

"Subscriber 5 declared to subscribe for five thousand seven hundred ninety-seven (5,797) new class A shares and two thousand five hundred seventy-three (2,573) new class C shares, and to pay these newly issued shares in full, together with a share premium, by a payment in cash.

There now appeared Maître Laurent Schummer, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Jonas Jarborn (the "Subscriber 6"), by virtue of an hereto attached proxy:

"Subscriber 6 declared to subscribe for eleven thousand five hundred ninety-five (11,595) new class A shares and five thousand one hundred fortyseven (5,147) new class C shares, and to pay these newly issued shares in full, together with a share premium, by a payment in cash.

There now appeared Maître Laurent Schummer, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Mikael Sjö Dahl (the "Subscriber 7"), by virtue of an hereto attached proxy:

"Subscriber 7 declared to subscribe for eleven thousand five hundred ninety-five (11,595) new class A shares and five thousand one hundred fortyseven (5,147) new class C shares, and to pay these newly issued shares in full, together with a share premium, by a payment in cash.

There now appeared Maître Laurent Schummer, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Margaretha Eriksson (the "Subscriber 8"), by virtue of an hereto attached proxy:

"Subscriber 8 declared to subscribe for five thousand seven hundred ninety-seven (5,797) new class A shares and two thousand five hundred seventy-three (2,573) new class C shares, and to pay these newly issued shares in full, together with a share premium, by a payment in cash.

There now appeared Maître Laurent Schummer, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Kerstin Stålskog (the "Subscriber 9"), by virtue of an hereto attached proxy:

"Subscriber 9 declared to subscribe for five thousand seven hundred ninety-seven (5,797) new class A shares and two thousand five hundred seventy-three (2,573) new class C shares, and to pay these newly issued shares in full, together with a share premium, by a payment in cash.

There now appeared Maître Laurent Schummer, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Anna Sörman (the "Subscriber 10"), by virtue of an hereto attached proxy:

"Subscriber 10 declared to subscribe for five thousand seven hundred ninety-seven (5,797) new class A shares and two thousand five hundred seventy-three (2,573) new class C shares, and to pay these newly issued shares in full, together with a share premium, by a payment in cash.

There now appeared Maître Laurent Schummer, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Jane Lundström (the "Subscriber 11"), by virtue of an hereto attached proxy:

"Subscriber 11 declared to subscribe for three thousand four hundred seventy-eight (3,478) new class A shares and one thousand five hundred fortyfour (1,544) new class C shares, and to pay these newly issued shares in full, together with a share premium, by a payment in cash.

There now appeared Maître Laurent Schummer, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Patrik Thulin (the "Subscriber 12"), by virtue of an hereto attached proxy:

"Subscriber 12 declared to subscribe for five thousand seven hundred ninety-seven (5,797) new class A shares and two thousand five hundred seventy-three (2,573) new class C shares, and to pay these newly issued shares in full, together with a share premium, by a payment in cash.

There now appeared Maître Laurent Schummer, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Gertrud Ojetoft (the "Subscriber 13"), by virtue of an hereto attached proxy:

"Subscriber 13 declared to subscribe for two thousand three hundred nineteen (2,319) new class A shares and one thousand twenty-nine (1,029) new class C shares, and to pay these newly issued shares in full, together with a share premium, by a payment in cash.

There now appeared Maître Laurent Schummer, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Maria Bemerfalk Wallin (the "Subscriber 14"), by virtue of an hereto attached proxy:

"Subscriber 14 declared to subscribe for five thousand seven hundred ninety-seven (5,797) new class A shares and two thousand five hundred seventy-three (2,573) new class C shares, and to pay these newly issued shares in full, together with a share premium, by a payment in cash.

There now appeared Maître Laurent Schummer, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Cecilia Engelbrecht-Strand (the "Subscriber 15"), by virtue of an hereto attached proxy:

"Subscriber 15 declared to subscribe for four thousand six hundred thirtyeight (4,638) new class A shares and two thousand fifty-eight (2,058) new class C shares, and to pay these newly issued shares in full, together with a share premium, by a payment in cash.

There now appeared Maître Laurent Schummer, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Ingela Georgas (the "Subscriber 16"), by virtue of an hereto attached proxy:

"Subscriber 16 declared to subscribe for one thousand one hundred fiftynine (1,159) new class A shares and five hundred fourteen (514) new class C shares, and to pay these newly issued shares in full, together with a share premium, by a payment in cash.

There now appeared Maître Laurent Schummer, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Agneta Lindgren (the "Subscriber 17"), by virtue of an hereto attached proxy:

Subscriber 17 declared to subscribe for five thousand seven hundred ninety-seven (5,797) new class A shares and two thousand five hundred seventy-three (2,573) new class C shares, and to pay these newly issued shares in full, together with a share premium, by a payment in cash.

There now appeared Maître Laurent Schummer, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Jörgen Forsblom (the "Subscriber 18"), by virtue of an hereto attached proxy:

Subscriber 18 declared to subscribe for eleven thousand five hundred ninety-five (11,595) new class A shares and five thousand one hundred fortyseven (5,147) new class C shares, and to pay these newly issued shares in full, together with a share premium, by a payment in cash.

There now appeared Maître Laurent Schummer, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Lasaad Ben Naceur (the "Subscriber 19"), by virtue of an hereto attached proxy:

Subscriber 19 declared to subscribe for five thousand seven hundred ninety-seven (5,797) new class A shares and two thousand five hundred seventy-three (2,573) new class C shares, and to pay these newly issued shares in full, together with a share premium, by a payment in cash.

There now appeared Maître Laurent Schummer, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Catarina Averling-Björk (the “Subscriber 20”), by virtue of an hereto attached proxy:

Subscriber 20 declared to subscribe for two thousand three hundred nineteen (2,319) new class A shares and one thousand twenty-nine (1,029) new class C shares, and to pay these newly issued shares in full, together with a share premium, by a payment in cash.

There now appeared Maître Laurent Schummer, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Åsa Appelgren (the “Subscriber 21”), by virtue of an hereto attached proxy:

Subscriber 21 declared to subscribe for two thousand three hundred nineteen (2,319) new class A shares and one thousand twenty-nine (1,029) new class C shares, and to pay these newly issued shares in full, together with a share premium, by a payment in cash.

There now appeared Maître Laurent Schummer, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Kenneth Hammarlund (the “Subscriber 22”), by virtue of an hereto attached proxy:

Subscriber 22 declared to subscribe for two thousand three hundred nineteen (2,319) new class A shares and one thousand twenty-nine (1,029) new class C shares, and to pay these newly issued shares in full, together with a share premium, by a payment in cash.

There now appeared Maître Laurent Schummer, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Ritha Edvardsson (the “Subscriber 23”), by virtue of an hereto attached proxy:

Subscriber 23 declared to subscribe for two thousand three hundred nineteen (2,319) new class A shares and one thousand twenty-nine (1,029) new class C shares, and to pay these newly issued shares in full, together with a share premium, by a payment in cash.

There now appeared Maître Laurent Schummer, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Ann-Sofi Lodin (the “Subscriber 24”), by virtue of an hereto attached proxy:

Subscriber 24 declared to subscribe for thirty-one thousand three hundred fifty-six (31,356) new class A shares and thirteen thousand nine hundred eighteen (13,918) new class C shares, and to pay these newly issued shares in full, together with a share premium, by a payment in cash.

There now appeared Maître Laurent Schummer, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Johannes Eriksson (the “Subscriber 25”), by virtue of an hereto attached proxy:

Subscriber 25 declared to subscribe for four thousand six hundred thirtyeight (4,638) new class A shares and two thousand fifty-eight (2,058) new class C shares, and to pay these newly issued shares in full, together with a share premium, by a payment in cash.

There now appeared Maître Laurent Schummer, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Jesper Eriksson (the “Subscriber 26”), by virtue of an hereto attached proxy:

Subscriber 26 declared to subscribe for six thousand nine hundred fiftyseven (6,957) new class A shares and three thousand eighty-eight (3,088) new class C shares, and to pay these newly issued shares in full, together with a share premium, by a payment in cash.

There now appeared Maître Laurent Schummer, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Helena Löf (the “Subscriber 27”), by virtue of an hereto attached proxy:

Subscriber 27 declared to subscribe for two thousand three hundred nineteen (2,319) new class A shares and one thousand twenty-nine (1,029) new class C shares, and to pay these newly issued shares in full, together with a share premium, by a payment in cash.

There now appeared Maître Laurent Schummer, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Johan Jansson (the “Subscriber 28”), by virtue of an hereto attached proxy:

Subscriber 28 declared to subscribe for two thousand three hundred nineteen (2,319) new class A shares and one thousand twenty-nine (1,029) new class C shares, and to pay these newly issued shares in full, together with a share premium, by a payment in cash.

There now appeared Maître Laurent Schummer, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Annette Enström (the “Subscriber 29”), by virtue of an hereto attached proxy:

Subscriber 29 declared to subscribe for two thousand three hundred nineteen (2,319) new class A shares and one thousand twenty-nine (1,029) new class C shares, and to pay these newly issued shares in full, together with a share premium, by a payment in cash.

There now appeared Maître Laurent Schummer, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Catharina Piper (the “Subscriber 30”), by virtue of an hereto attached proxy:

Subscriber 30 declared to subscribe for two thousand three hundred nineteen (2,319) new class A shares and one thousand twenty-nine (1,029) new class C shares, and to pay these newly issued shares in full, together with a share premium, by a payment in cash.

There now appeared Maître Laurent Schummer, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Annica Gidlund Darin (the “Subscriber 31”), by virtue of an hereto attached proxy:

Subscriber 31 declared to subscribe for two thousand three hundred nineteen (2,319) new class A shares and one thousand twenty-nine (1,029) new class C shares, and to pay these newly issued shares in full, together with a share premium, by a payment in cash.

There now appeared Maître Laurent Schummer, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Kari-Pekka Martimo (the “Subscriber 32”), by virtue of an hereto attached proxy:

Subscriber 32 declared to subscribe for six thousand nine hundred fiftyseven (6,957) new class A shares and three thousand eighty-eight (3,088) new class C shares, and to pay these newly issued shares in full, together with a share premium, by a payment in cash.

There now appeared Maître Laurent Schummer, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Markus Jussila (the “Subscriber 33”), by virtue of an hereto attached proxy:

Subscriber 33 declared to subscribe for six thousand nine hundred fiftyseven (6,957) new class A shares and three thousand eighty-eight (3,088) new class C shares, and to pay these newly issued shares in full, together with a share premium, by a payment in cash.

There now appeared Maître Laurent Schummer, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Arja Kainulainen (the “Subscriber 34”), by virtue of an hereto attached proxy:

Subscriber 34 declared to subscribe for three thousand four hundred seventy-eight (3,478) new class A shares and one thousand five hundred fortyfour (1,544) new class C shares, and to pay these newly issued shares in full, together with a share premium, by a payment in cash.

There now appeared Maître Laurent Schummer, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Matti Kauppi (the “Subscriber 35”), by virtue of an hereto attached proxy:

Subscriber 35 declared to subscribe for three thousand four hundred seventy-eight (3,478) new class A shares and one thousand five hundred fortyfour (1,544) new class C shares, and to pay these newly issued shares in full, together with a share premium, by a payment in cash.

There now appeared Maître Laurent Schummer, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Kai Vesterinen (the “Subscriber 36”), by virtue of an hereto attached proxy:

Subscriber 36 declared to subscribe for one thousand five hundred twentynine (1,529) new class A shares and seven thousand two hundred twenty (7,220) new class C shares, and to pay these newly issued shares in full, together with a share premium, by a payment in cash.

There now appeared Maître Laurent Schummer, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Lena Hofsberger (the “Subscriber 37”), by virtue of an hereto attached proxy:

Subscriber 37 declared to subscribe for six thousand five hundred fifty-four (6,554) new class A shares and thirty thousand nine hundred forty-six (30,946) new class C shares, and to pay these newly issued shares in full, together with a share premium, by a payment in cash.

The amount of the capital increase together with a total share premium of twelve million nine hundred fifty-five thousand six hundred seventy-nine point five six one seven nine Swedish Kronor (SEK 12,955,679.56179) i.e. an aggregate amount of twelve million nine hundred ninety thousand three hundred sixteen point two eight six one six four Swedish Kronor (SEK 12,990,316.286164) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot three thousand two hundred forty-seven (3,247) new class A shares and one thousand four hundred thirty-nine (1,439) new class C shares to Subscriber 1, eleven thousand five hundred ninety-five (11,595) new class A shares and five thousand one hundred forty-seven (5,147) new class C shares to Subscriber 2, eleven thousand five hundred ninety-five (11,595) new class A shares and five thousand one hundred forty-seven (5,147) new class C shares to Subscriber 3, eleven thousand five hundred ninety-five (11,595) new class A shares and five thousand one hundred forty-seven (5,147) new class C shares to Subscriber 4, five thousand seven hundred ninety-seven (5,797) new class A shares and two thousand five hundred seventy-three (2,573) new class C shares to Subscriber 5, eleven thousand five hundred ninety-five (11,595) new class A shares and five thousand one hundred forty-seven (5,147) new class C shares to Subscriber 6, eleven thousand five hundred ninety-five (11,595) new class A shares and five thousand one hundred forty-seven (5,147) new class C shares to Subscriber 7, five thousand seven hundred ninety-seven (5,797) new class A shares and two thousand five hundred seventy-three (2,573) new class C shares to Subscriber 8, five thousand seven hundred ninety-seven (5,797) new class A shares and two thousand five hundred seventy-three (2,573) new class C shares to Subscriber 9, five thousand seven hundred ninety-seven (5,797) new class A shares and two thousand five hundred seventy-three (2,573) new class C shares to Subscriber 10, three thousand four hundred seventy-eight (3,478) new class A shares and one thousand five hundred fortyfour (1,544) new class C shares to Subscriber 11, five thousand seven hundred ninety-seven (5,797) new class A shares and two thousand five hundred seventy-three (2,573) new class C shares to Subscriber 12, two thousand three hundred nineteen (2,319) new class A shares and one thousand twenty-nine (1,029) new class C shares to Subscriber 13, five thousand seven hundred ninety-seven (5,797) new class A shares and two thousand five hundred seventy-three (2,573)

new class C shares to Subscriber 14, four thousand six hundred thirty-eight (4,638) new class A shares and two thousand fifty-eight (2,058) new class C shares to Subscriber 15, one thousand one hundred fifty-nine (1,159) new class A shares and five hundred fourteen (514) new class C shares to Subscriber 16, five thousand seven hundred ninety-seven (5,797) new class A shares and two thousand five hundred seventy-three (2,573) new class C shares to Subscriber 17, eleven thousand five hundred ninety-five (11,595) new class A shares and five thousand one hundred forty-seven (5,147) new class C shares to Subscriber 18, five thousand seven hundred ninety-seven (5,797) new class A shares and two thousand five hundred seventy-three (2,573) new class C shares to Subscriber 19, two thousand three hundred nineteen (2,319) new class A shares and one thousand twenty-nine (1,029) new class C shares to Subscriber 20, two thousand three hundred nineteen (2,319) new class A shares and one thousand twenty-nine (1,029) new class C shares to Subscriber 21, two thousand three hundred nineteen (2,319) new class A shares and one thousand twenty-nine (1,029) new class C shares to Subscriber 22, two thousand three hundred nineteen (2,319) new class A shares and one thousand twenty-nine (1,029) new class C shares to Subscriber 23, thirty-one thousand three hundred fifty-six (31,356) new class A shares and thirteen thousand nine hundred eighteen (13,918) new class C shares to Subscriber 24, four thousand six hundred thirty-eight (4,638) new class A shares and two thousand fifty-eight (2,058) new class C shares to Subscriber 25, six thousand nine hundred fifty-seven (6,957) new class A shares and three thousand eighty-eight (3,088) new class C shares to Subscriber 26, two thousand three hundred nineteen (2,319) new class A shares and one thousand twenty-nine (1,029) new class C shares to Subscriber 27, two thousand three hundred nineteen (2,319) new class A shares and one thousand twenty-nine (1,029) new class C shares to Subscriber 28, two thousand three hundred nineteen (2,319) new class A shares and one thousand twenty-nine (1,029) new class C shares to Subscriber 29, two thousand three hundred nineteen (2,319) new class A shares and one thousand twenty-nine (1,029) new class C shares to Subscriber 30, two thousand three hundred nineteen (2,319) new class A shares and one thousand twenty-nine (1,029) new class C shares to Subscriber 31, six thousand nine hundred fifty-seven (6,957) new class A shares and three thousand eighty-eight (3,088) new class C shares to Subscriber 32, six thousand nine hundred fifty-seven (6,957) new class A shares and three thousand eighty-eight (3,088) new class C shares to Subscriber 33, three thousand four hundred seventy-eight (3,478) new class A shares and one thousand five hundred forty-four (1,544) new class C shares to Subscriber 34, three thousand four hundred seventy-eight (3,478) new class A shares and one thousand five hundred forty-four (1,544) new class C shares to Subscriber 35, one thousand five hundred twenty-nine (1,529) new class A shares and seven thousand two hundred twenty (7,220) new class C shares to Subscriber 36 and six thousand five hundred fifty-four (6,554) new class A shares and thirty thousand nine hundred forty-six (30,946) new class C shares to Subscriber 37.

Fourth resolution

In view of the above, the extraordinary general meeting resolves to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolutions.

As a result, the first paragraph of article 5 shall from now on read as follows:

“The issued capital of the Company is set at one million one hundred thirteen thousand five hundred twenty-three point nine six seven three seven four Swedish Kronor (SEK 1,113,523.967374) divided into nine million nine hundred ten thousand and five (9,910,005) class A shares (the “Class A Shares”) and one million five hundred seventy-eight thousand eight hundred sixty-one (1,578,861) class C shares (the “Class C Shares”), which shall be held by the limited shareholder (s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) and one (1) class B share (the “Class B Shares”), which shall be held by the unlimited partner (associé commandité), in representation of its unlimited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has no nominal value and is fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand euro.

There being no other business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with Us the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix,

le treizième jour du mois d’octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Actor S.C.A.», une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 18 février 2010, publié au mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 742 du 9 avril 2010 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151633 (la "Société"). Les statuts ont encore été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 28 juin 2010, publié au mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1798 du 2 septembre 2010.

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Maître Laurent Schummer, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Maître Rodolphe Carrière, avocat, domicilié professionnellement à

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Senay Gürel, avocat, domicilié professionnellement à Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de trente-quatre mille six cent trente-six virgule sept deux quatre trois sept quatre couronnes suédoises (SEK 34.636,724374), pour le porter de son montant actuel de un million soixante-dix-huit mille huit cent quatre-vingt-sept virgule deux quatre trois couronnes suédoises (SEK 1.078.887,243) à un million cent treize mille cinq cent vingt-trois virgule neuf six sept trois sept quatre couronnes suédoises (SEK 1.113.523,967374).

2 Émission de deux cent vingt-trois mille cinq cent soixante-deux (223.562) actions nouvelles de catégorie A et cent trente-trois mille huit cent cinq (133,805) actions nouvelles de catégorie C, sans valeur nominale et ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3 Reconnaissance de la renonciation de l'ensemble des actionnaires existants à leur droit préférentiel de souscription et à tous autres droits en relation avec l'augmentation de capital et acceptation de la souscription de ces actions de catégorie A et de catégorie C nouvellement émises, avec paiement d'une prime d'émission, par Tomas Sjöberg, Susanne Lötbom, Daniel Stålbo, Lena Freiholtz (former Sundström), Björn Ericsson, Jonas Jardorn, Mikael Sjö Dahl, Margaretha Eriksson, Kerstin Stålskog, Anna Sörman, Jane Lundström, Patrik Thulin, Gertrud Öjetoft, Maria Bemerfalk Wallin, Cecilia Engelbrecht-Strand, Ingela Georgas, Agneta Lindgren, Jörgen Forsblom, Lasaad BenNaceur, Catarina Averling-Björk, Åsa Appelgren, Kenneth Hammarlund, Ritha Edvardsson, Ann-Sofi Lodin, Johannes Eriksson, Jesper Eriksson, Helena Löf, Johan Jansson, Annette Enström, Catharina Piper, Annica Gidlund Darin, Kari-Pekka Martimo, Markus Jussila, Arja Kainulainen, Matti Kauppi, Kai Vesterinen et Lena Hofsberger et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions par un apport en numéraire.

4 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions proposées précédentes.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de trente-quatre mille six cent trente-six virgule sept deux quatre trois sept quatre couronnes suédoises (SEK 34.636,724374), pour le porter de son montant actuel d'un million soixante-dix-huit mille huit cent quatre-vingt-sept virgule deux quatre trois couronnes suédoises (SEK 1.078.887,243) à un million cent treize mille cinq cent vingt-trois virgule neuf six sept trois sept quatre couronnes suédoises (SEK 1.113.523,967374).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre deux cent vingt-trois mille cinq cent soixante-deux (223.562) actions nouvelles de catégorie A et cent trente-trois mille huit cent cinq (133.805) actions nouvelles de catégorie C, sans valeur nominale et ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de reconnaître la renonciation de l'ensemble des actionnaires existants à leur droit préférentiel de souscription et à tous autres droits en relation avec l'augmentation de capital et acceptation

de la souscription de ces actions de catégorie A et de catégorie C nouvellement émises, ensemble, par Tomas Sjöberg, Susanne Lötbom, Daniel Stålbo, Lena Freiholtz (former Sundström), Björn Ericsson, Jonas Jardorn, Mikael Sjö Dahl, Margaretha Eriksson, Kerstin Stålskog, Anna Sörman, Jane Lundström, Patrik Thulin, Gertrud Öjetoft, Maria Bemerfalk Wallin, Cecilia Engelbrecht-Strand, Ingela Georgas, Agneta Lindgren, Jörgen Forsblom, Lasaad Ben Naceur, Catarina Averling-Björk, Åsa Appelgren, Kenneth Hammarlund, Ritha Edvardsson, Ann-Sofi Lodin, Johannes Eriksson, Jesper Eriksson, Helena Löf, Johan Jansson, Annette Enström, Catharina Piper, Annica Gidlund Darin, Kari-Pekka Martimo, Markus Jussila, Arja Kainulainen, Matti Kauppi, Kai Vesterinen et Lena Hofsberger et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions par un apport en numéraire.

Souscription - Paiement

Intervient alors Maître Laurent Schummer, agissant en tant que mandataire de Tomas Sjöberg (le «Souscripteur 1»), en vertu d'une procuration ci-jointe:

Le Souscripteur 1 déclare souscrire trois mille deux cent quarante-sept (3.247) actions nouvelles de catégorie A et mille quatre cent trente-neuf (1.439) actions nouvelles de catégorie C et de libérer intégralement ces nouvelles actions, ensemble avec une prime d'émission, par un paiement en numéraire.

Intervient alors Maître Laurent Schummer, prénommé, agissant en tant que mandataire de Susanne Lötbom (le «Souscripteur 2»), en vertu d'une procuration ci-jointe:

Le Souscripteur 2 déclare souscrire onze mille cinq cent quatre-vingtquinze (11.595) actions nouvelles de catégorie A et cinq mille cent quarante-sept (5.147) actions nouvelles de catégorie C et de libérer intégralement ces nouvelles actions, ensemble avec une prime d'émission, par un paiement en numéraire.

Intervient alors Maître Laurent Schummer, prénommé, agissant en tant que mandataire de Daniel Stålbo (le «Souscripteur 3»), en vertu d'une procuration ci-jointe:

Le Souscripteur 3 déclare souscrire onze mille cinq cent quatre-vingtquinze (11.595) actions nouvelles de catégorie A et cinq mille cent quarante-sept (5.147) actions nouvelles de catégorie C et de libérer intégralement ces nouvelles actions, ensemble avec une prime d'émission, par un paiement en numéraire.

Intervient alors Maître Laurent Schummer, prénommé, agissant en tant que mandataire de Lena Freiholtz (former Sundström) (le «Souscripteur 4»), en vertu d'une procuration ci-jointe:

Le Souscripteur 4 déclare souscrire onze mille cinq cent quatre-vingtquinze (11.595) actions nouvelles de catégorie A et cinq mille cent quarante-sept (5.147) actions nouvelles de catégorie C et de libérer intégralement ces nouvelles actions, ensemble avec une prime d'émission, par un paiement en numéraire.

Intervient alors Maître Laurent Schummer, prénommé, agissant en tant que mandataire de Björn Ericsson (le «Souscripteur 5»), en vertu d'une procuration ci-jointe:

Le Souscripteur 5 déclare souscrire cinq mille sept cent quatre-vingt-dixsept (5.797) actions nouvelles de catégorie A et deux mille cinq cent soixante-treize (2.573) actions nouvelles de catégorie C et de libérer intégralement ces nouvelles actions, ensemble avec une prime d'émission, par un paiement en numéraire.

Intervient alors Maître Laurent Schummer, prénommé, agissant en tant que mandataire de Jonas Jarborn (le «Souscripteur 6»), en vertu d'une procuration ci-jointe:

Le Souscripteur 6 déclare souscrire onze mille cinq cent quatre-vingtquinze (11.595) actions nouvelles de catégorie A et cinq mille cent quarante-sept (5.147) actions nouvelles de catégorie C et de libérer intégralement ces nouvelles actions, ensemble avec une prime d'émission, par un paiement en numéraire.

Intervient alors Maître Laurent Schummer, prénommé, agissant en tant que mandataire de Mikael Sjö Dahl (le «Souscripteur 7»), en vertu d'une procuration ci-jointe:

Le Souscripteur 7 déclare souscrire onze mille cinq cent quatre-vingtquinze (11.595) actions nouvelles de catégorie A et cinq mille cent quarante-sept (5.147) actions nouvelles de catégorie C et de libérer intégralement ces nouvelles actions, ensemble avec une prime d'émission, par un paiement en numéraire.

Intervient alors Maître Laurent Schummer, prénommé, agissant en tant que mandataire de Margaretha Eriksson (le «Souscripteur 8»), en vertu d'une procuration ci-jointe:

Le Souscripteur 8 déclare souscrire cinq mille sept cent quatre-vingt-dixsept (5.797) actions nouvelles de catégorie A et deux mille cinq cent soixante-treize (2.573) actions nouvelles de catégorie C et de libérer intégralement ces nouvelles actions, ensemble avec une prime d'émission, par un paiement en numéraire.

Intervient alors Maître Laurent Schummer, prénommé, agissant en tant que mandataire de Kerstin Stålskog (le «Souscripteur 9»), en vertu d'une procuration ci-jointe:

Le Souscripteur 9 déclare souscrire cinq mille sept cent quatre-vingt-dixsept (5.797) actions nouvelles de catégorie A et deux mille cinq cent soixante-treize (2.573) actions nouvelles de catégorie C et de libérer intégralement ces nouvelles actions, ensemble avec une prime d'émission, par un paiement en numéraire.

Intervient alors Maître Laurent Schummer, prénommé, agissant en tant que mandataire d'Anna Sörman (le «Souscripteur 10»), en vertu d'une procuration ci-jointe:

Le Souscripteur 10 déclare souscrire cinq mille sept cent quatre-vingt-dixsept (5.797) actions nouvelles de catégorie A et deux mille cinq cent soixante-treize (2.573) actions nouvelles de catégorie C et de libérer intégralement ces nouvelles actions, ensemble avec une prime d'émission, par un paiement en numéraire.

Intervient alors Maître Laurent Schummer, prénommé, agissant en tant que mandataire de Jane Lundström (le «Souscripteur 11»), en vertu d'une procuration ci-jointe:

Le Souscripteur 11 déclare souscrire trois mille quatre cent soixante-dixhuit (3.478) actions nouvelles de catégorie A et mille cinq cent quarante-quatre (1.544) actions nouvelles de catégorie C et de libérer intégralement ces nouvelles actions, ensemble avec une prime d'émission, par un paiement en numéraire.

Intervient alors Maître Laurent Schummer, prénommé, agissant en tant que mandataire de Patrik Thulin (le «Souscripteur 12»), en vertu d'une procuration ci-jointe:

Le Souscripteur 12 déclare souscrire cinq mille sept cent quatre-vingt-dixsept (5.797) actions nouvelles de catégorie A et deux mille cinq cent soixante-treize (2.573) actions nouvelles de catégorie C et de libérer intégralement ces nouvelles actions, ensemble avec une prime d'émission, par un paiement en numéraire.

Intervient alors Maître Laurent Schummer, prénommé, agissant en tant que mandataire de Gertrud Öjetoft (le «Souscripteur 13»), en vertu d'une procuration ci-jointe:

Le Souscripteur 13 déclare souscrire deux mille trois cent dix-neuf (2.319) actions nouvelles de catégorie A et mille vingt-neuf (1.029) actions nouvelles de catégorie C et de libérer intégralement ces nouvelles actions, ensemble avec une prime d'émission, par un paiement en numéraire.

Intervient alors Maître Laurent Schummer, prénommé, agissant en tant que mandataire de Maria Bemerfalk Wallin (le «Souscripteur 14»), en vertu d'une procuration ci-jointe:

Le Souscripteur 14 déclare souscrire cinq mille sept cent quatre-vingt-dixsept (5.797) actions nouvelles de catégorie A et deux mille cinq cent soixante-treize (2.573) actions nouvelles de catégorie C et de libérer intégralement ces nouvelles actions, ensemble avec une prime d'émission, par un paiement en numéraire.

Intervient alors Maître Laurent Schummer, prénommé, agissant en tant que mandataire de Cecilia Engelbrecht-Strand (le «Souscripteur 15»), en vertu d'une procuration ci-jointe:

Le Souscripteur 15 déclare souscrire quatre mille six cent trente-huit (4.638) actions nouvelles de catégorie A et deux mille cinquante-huit (2.058) actions nouvelles de catégorie C et de libérer intégralement ces nouvelles actions, ensemble avec une prime d'émission, par un paiement en numéraire.

Intervient alors Maître Laurent Schummer, prénommé, agissant en tant que mandataire d'Ingela Georgas (le «Souscripteur 16»), en vertu d'une procuration ci-jointe:

Le Souscripteur 16 déclare souscrire mille cent cinquante-neuf (1.159) actions nouvelles de catégorie A et cinq cent quatorze (514) actions nouvelles de catégorie C et de libérer intégralement ces nouvelles actions, ensemble avec une prime d'émission, par un paiement en numéraire.

Intervient alors Maître Laurent Schummer, prénommé, agissant en tant que mandataire d'Agneta Lindgren (le «Souscripteur 17»), en vertu d'une procuration ci-jointe:

Le Souscripteur 17 déclare souscrire cinq mille sept cent quatre-vingt-dixsept (5.797) actions nouvelles de catégorie A et deux mille cinq cent soixante-treize (2.573) actions nouvelles de catégorie C et de libérer intégralement ces nouvelles actions, ensemble avec une prime d'émission, par un paiement en numéraire.

Intervient alors Maître Laurent Schummer, prénommé, agissant en tant que mandataire de Jörgen Forsblom (le «Souscripteur 18»), en vertu d'une procuration ci-jointe:

Le Souscripteur 18 déclare souscrire onze mille cinq cent quatre-vingtquinze (11.595) actions nouvelles de catégorie A et cinq mille cent quarante-sept (5.147) actions nouvelles de catégorie C et de libérer intégralement ces nouvelles actions, ensemble avec une prime d'émission, par un paiement en numéraire.

Intervient alors Maître Laurent Schummer, prénommé, agissant en tant que mandataire de Lasaad Ben Naceur (le «Souscripteur 19»), en vertu d'une procuration ci-jointe:

Le Souscripteur 19 déclare souscrire cinq mille sept cent quatre-vingt-dixsept (5.797) actions nouvelles de catégorie A et deux mille cinq cent soixante-treize (2.573) actions nouvelles de catégorie C et de libérer intégralement ces nouvelles actions, ensemble avec une prime d'émission, par un paiement en numéraire.

Intervient alors Maître Laurent Schummer, prénommé, agissant en tant que mandataire de Catarina Averling-Björk (le «Souscripteur 20»), en vertu d'une procuration ci-jointe:

Le Souscripteur 20 déclare souscrire deux mille trois cent dix-neuf (2.319) actions nouvelles de catégorie A et mille vingt-neuf (1.029) actions nouvelles de catégorie C et de libérer intégralement ces nouvelles actions, ensemble avec une prime d'émission, par un paiement en numéraire.

Intervient alors Maître Laurent Schummer, prénommé, agissant en tant que mandataire de Åsa Appelgren (le «Souscripteur 21»), en vertu d'une procuration ci-jointe:

Le Souscripteur 21 déclare souscrire deux mille trois cent dix-neuf (2.319) actions nouvelles de catégorie A et mille vingt-neuf (1.029) actions nouvelles de catégorie C et de libérer intégralement ces nouvelles actions, ensemble avec une prime d'émission, par un paiement en numéraire.

Intervient alors Maître Laurent Schummer, prénommé, agissant en tant que mandataire de Kenneth Hammarlund (le «Souscripteur 22»), en vertu d'une procuration ci-jointe:

Le Souscripteur 22 déclare souscrire deux mille trois cent dix-neuf (2.319) actions nouvelles de catégorie A et mille vingt-neuf (1.029) actions nouvelles de catégorie C et de libérer intégralement ces nouvelles actions, ensemble avec une prime d'émission, par un paiement en numéraire.

Intervient alors Maître Laurent Schummer, prénommé, agissant en tant que mandataire de Ritha Edvardsson (le «Souscripteur 23»), en vertu d'une procuration ci-jointe:

Le Souscripteur 23 déclare souscrire deux mille trois cent dix-neuf (2.319) actions nouvelles de catégorie A et mille vingt-neuf (1.029) actions nouvelles de catégorie C et de libérer intégralement ces nouvelles actions, ensemble avec une prime d'émission, par un paiement en numéraire.

Intervient alors Maître Laurent Schummer, prénommé, agissant en tant que mandataire d'Ann-Sofi Lodin (le «Souscripteur 24»), en vertu d'une procuration ci-jointe:

Le Souscripteur 24 déclare souscrire trente et un mille trois cent cinquante-six (31.356) actions nouvelles de catégorie A et treize mille neuf cent dix-huit (13.918) actions nouvelles de catégorie C et de libérer intégralement ces nouvelles actions, ensemble avec une prime d'émission, par un paiement en numéraire.

Intervient alors Maître Laurent Schummer, prénommé, agissant en tant que mandataire de Johannes Eriksson (le «Souscripteur 25»), en vertu d'une procuration ci-jointe:

Le Souscripteur 25 déclare souscrire quatre mille six cent trente-huit (4.638) actions nouvelles de catégorie A et deux mille cinquante-huit (2.058) actions nouvelles de catégorie C et de libérer intégralement ces nouvelles actions, ensemble avec une prime d'émission, par un paiement en numéraire.

Intervient alors Maître Laurent Schummer, prénommé, agissant en tant que mandataire de Jesper Eriksson (le «Souscripteur 26»), en vertu d'une procuration ci-jointe:

Le Souscripteur 26 déclare souscrire six mille neuf cent cinquante-sept (6.957) actions nouvelles de catégorie A et trois mille quatre-vingt-huit (3.088) actions nouvelles de catégorie C et de libérer intégralement ces nouvelles actions, ensemble avec une prime d'émission, par un paiement en numéraire.

Intervient alors Maître Laurent Schummer, prénommé, agissant en tant que mandataire d'Helena Löf (le «Souscripteur 27»), en vertu d'une procuration ci-jointe:

Le Souscripteur 27 déclare souscrire deux mille trois cent dix-neuf (2.319) actions nouvelles de catégorie A et mille vingt-neuf (1.029) actions nouvelles de catégorie C et de libérer intégralement ces nouvelles actions, ensemble avec une prime d'émission, par un paiement en numéraire.

Intervient alors Maître Laurent Schummer, prénommé, agissant en tant que mandataire de Johan Jansson (le «Souscripteur 28»), en vertu d'une procuration ci-jointe:

Le Souscripteur 28 déclare souscrire deux mille trois cent dix-neuf (2.319) actions nouvelles de catégorie A et mille vingt-neuf (1.029) actions nouvelles de catégorie C et de libérer intégralement ces nouvelles actions, ensemble avec une prime d'émission, par un paiement en numéraire.

Intervient alors Maître Laurent Schummer, prénommé, agissant en tant que mandataire d'Annette Enström (le «Souscripteur 29»), en vertu d'une procuration ci-jointe:

Le Souscripteur 29 déclare souscrire deux mille trois cent dix-neuf (2.319) actions nouvelles de catégorie A et mille vingt-neuf (1.029) actions nouvelles de catégorie C et de libérer intégralement ces nouvelles actions, ensemble avec une prime d'émission, par un paiement en numéraire.

Intervient alors Maître Laurent Schummer, prénommé, agissant en tant que mandataire de Catharina Piper (le «Souscripteur 30»), en vertu d'une procuration ci-jointe:

Le Souscripteur 30 déclare souscrire deux mille trois cent dix-neuf (2.319) actions nouvelles de catégorie A et mille vingt-neuf (1.029) actions nouvelles de catégorie C et de libérer intégralement ces nouvelles actions, ensemble avec une prime d'émission, par un paiement en numéraire.

Intervient alors Maître Laurent Schummer, prénommé, agissant en tant que mandataire d'Annica Gidlund Darin (le «Souscripteur 31»), en vertu d'une procuration ci-jointe:

Le Souscripteur 31 déclare souscrire deux mille trois cent dix-neuf (2.319) actions nouvelles de catégorie A et mille vingt-neuf (1.029) actions nouvelles de catégorie C et de libérer intégralement ces nouvelles actions, ensemble avec une prime d'émission, par un paiement en numéraire.

Intervient alors Maître Laurent Schummer, prénommé, agissant en tant que mandataire de Kari-Pekka Martimo (le «Souscripteur 32»), en vertu d'une procuration ci-jointe:

Le Souscripteur 32 déclare souscrire six mille neuf cent cinquante-sept (6.957) actions nouvelles de catégorie A et trois mille quatre-vingt-huit (3.088) actions nouvelles de catégorie C et de libérer intégralement ces nouvelles actions, ensemble avec une prime d'émission, par un paiement en numéraire.

Intervient alors Maître Laurent Schummer, prénommé, agissant en tant que mandataire de Markus Jussila (le «Souscripteur 33»), en vertu d'une procuration ci-jointe:

Le Souscripteur 33 déclare souscrire six mille neuf cent cinquante-sept (6.957) actions nouvelles de catégorie A et trois mille quatre-vingt-huit (3.088) actions nouvelles de catégorie C et de libérer intégralement ces nouvelles actions, ensemble avec une prime d'émission, par un paiement en numéraire.

Intervient alors Maître Laurent Schummer, prénommé, agissant en tant que mandataire d'Arja Kainulainen (le «Souscripteur 34»), en vertu d'une procuration ci-jointe:

Le Souscripteur 34 déclare souscrire trois mille quatre cent soixante-dix-huit (3.478) actions nouvelles de catégorie A et mille cinq cent quarante-quatre (1.544) actions nouvelles de catégorie C et de libérer intégralement ces nouvelles actions, ensemble avec une prime d'émission, par un paiement en numéraire.

Intervient alors Maître Laurent Schummer, prénommé, agissant en tant que mandataire de Matti Kauppi (le «Souscripteur 35»), en vertu d'une procuration ci-jointe:

Le Souscripteur 35 déclare souscrire trois mille quatre cent soixante-dix-huit (3.478) actions nouvelles de catégorie A et mille cinq cent quarante-quatre (1.544) actions nouvelles de catégorie C et de libérer intégralement ces nouvelles actions, ensemble avec une prime d'émission, par un paiement en numéraire.

Intervient alors Maître Laurent Schummer, prénommé, agissant en tant que mandataire de Kai Vesterinen (le «Souscripteur 36»), en vertu d'une procuration ci-jointe:

Le Souscripteur 36 déclare souscrire mille cinq cent vingt-neuf (1.529) actions nouvelles de catégorie A et sept mille deux cent vingt (7.220) actions nouvelles de catégorie C et de libérer intégralement ces nouvelles actions, ensemble avec une prime d'émission, par un paiement en numéraire.

Intervient alors Maître Laurent Schummer, prénommé, agissant en tant que mandataire de Lena Hofsberger (le «Souscripteur 37»), en vertu d'une procuration ci-jointe:

Le Souscripteur 37 déclare souscrire six mille cinq cent cinquante-quatre (6.554) actions nouvelles de catégorie A et trente mille neuf cent quarante-six (30.946) actions nouvelles de catégorie C et de libérer intégralement ces nouvelles actions, ensemble avec une prime d'émission, par un paiement en numéraire.

Le montant de l'augmentation capital ensemble avec une prime d'émission totale de douze millions neuf cent cinquante-cinq mille six cent soixante-dix-neuf virgule cinq six un sept neuf couronnes suédoises (SEK 12.955.679,56179) c'est-à-dire un montant total de douze millions neuf cent quatre-vingt-dix mille trois cent seize virgule deux huit six un six quatre couronnes suédoises (SEK 12.990.316,286164), a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre trois mille deux cent quarante-sept (3.247) actions nouvelles de catégorie A et mille quatre cent trente-neuf (1.439) actions nouvelles de catégorie C au Souscripteur 1, onze mille cinq cent quatre-vingt-quinze (11.595) actions nouvelles de catégorie A et cinq mille cent quarante-sept (5.147) actions nouvelles de catégorie C au Souscripteur 2, onze mille cinq cent quatre-vingt-quinze (11.595) actions nouvelles de catégorie A et cinq mille cent quarante-sept (5.147) actions nouvelles de catégorie C au Souscripteur 3, onze mille cinq cent quatre-vingt-quinze (11.595) actions nouvelles de catégorie A et cinq mille cent quarante-sept (5.147) actions nouvelles de catégorie C au Souscripteur 4, cinq mille sept cent quatre-vingt-dix-sept (5.797) actions nouvelles de catégorie A et deux mille cinq cent soixante-treize (2.573) actions nouvelles de catégorie C au Souscripteur 5, onze mille cinq cent quatre-vingt-quinze (11.595) actions nouvelles de catégorie A et cinq mille cent quarante-sept (5.147) actions nouvelles de catégorie C au Souscripteur 6, onze mille cinq cent quatre-vingt-quinze (11.595) actions nouvelles de catégorie A et cinq mille cent quarante-sept (5.147) actions nouvelles de catégorie C au Souscripteur 7, cinq mille sept cent quatre-vingt-dix-sept (5.797) actions nouvelles de catégorie A et deux mille cinq cent soixante-treize (2.573) actions nouvelles de catégorie C au Souscripteur 8, cinq mille sept cent quatre-vingt-dix-sept (5.797) actions nouvelles de catégorie A et deux mille cinq cent soixante-treize (2.573) actions nouvelles de catégorie C au Souscripteur 9, cinq mille sept cent quatre-vingt-dix-sept (5.797) actions nouvelles de catégorie A et deux mille cinq cent soixante-treize (2.573) actions nouvelles de catégorie C au Souscripteur 10, trois mille quatre cent soixante-dix-huit (3.478) actions nouvelles de catégorie A et mille cinq cent quarante-quatre (1.544) actions nouvelles de catégorie C au Souscripteur 11, cinq mille sept cent quatre-vingt-dix-sept (5.797) actions nouvelles de catégorie A et deux mille cinq cent soixante-treize (2.573) actions nouvelles de catégorie C au Souscripteur 12, deux mille trois cent dix-neuf (2.319) actions nouvelles de catégorie A et mille vingt-neuf (1.029) actions nouvelles de catégorie C au Souscripteur 13, cinq mille sept cent quatre-vingt-dix-sept (5.797) actions nouvelles de catégorie A et deux mille cinq cent soixante-treize (2.573) actions nouvelles de catégorie C au Souscripteur 14, quatre mille six cent trente-huit (4.638) actions nouvelles de catégorie A et deux mille cinquante-huit (2.058) actions nouvelles de catégorie C au Souscripteur 15, mille cent cinquante-neuf (1.159) actions nouvelles de catégorie A et cinq cent quatorze (514) actions nouvelles de catégorie C au Souscripteur 16, cinq mille sept cent quatre-vingt-dix-sept (5.797) actions nouvelles de catégorie A et deux mille cinq cent soixante-treize (2.573) actions nouvelles de catégorie C au Souscripteur 17, onze mille cinq cent quatre-vingt-quinze (11.595) actions nouvelles de catégorie A et cinq mille cent quarante-sept (5.147) actions nouvelles de catégorie C au Souscripteur 18, cinq mille sept cent quatre-vingt-dix-sept (5.797) actions nouvelles de catégorie A et deux mille cinq cent soixante-treize (2.573) actions nouvelles de catégorie C au Souscripteur 19, deux mille trois cent dix-neuf (2.319) actions nouvelles de catégorie A et mille vingt-neuf (1.029) actions nouvelles de catégorie C au Souscripteur 20, deux mille trois cent dix-neuf (2.319) actions nouvelles de catégorie A et mille vingt-neuf (1.029) actions nouvelles de catégorie C au Souscripteur 21, deux mille trois cent dix-neuf (2.319) actions nouvelles de catégorie A et mille vingt-neuf (1.029) actions

nouvelles de catégorie C au Souscripteur 22, deux mille trois cent dix-neuf (2.319) actions nouvelles de catégorie A et mille vingt-neuf (1.029) actions nouvelles de catégorie C au Souscripteur 23, trente-et-un mille trois cent cinquante-six (31.356) actions nouvelles de catégorie A et treize mille neuf cent dix-huit (13.918) actions nouvelles de catégorie C au Souscripteur 24, quatre mille six cent trente-huit (4.638) actions nouvelles de catégorie A et deux mille cinquante-huit (2.058) actions nouvelles de catégorie C au Souscripteur 25, six mille neuf cent cinquante-sept (6.957) actions nouvelles de catégorie A et trois mille quatre-vingt-huit (3.088) actions nouvelles de catégorie C au Souscripteur 26, deux mille trois cent dix-neuf (2.319) actions nouvelles de catégorie A et mille vingt-neuf (1.029) actions nouvelles de catégorie C au Souscripteur 27, deux mille trois cent dix-neuf (2.319) actions nouvelles de catégorie A et mille vingt-neuf (1.029) actions nouvelles de catégorie C au Souscripteur 28, deux mille trois cent dix-neuf (2.319) actions nouvelles de catégorie A et mille vingt-neuf (1.029) actions nouvelles de catégorie C au Souscripteur 29, deux mille trois cent dix-neuf (2.319) actions nouvelles de catégorie A et mille vingt-neuf (1.029) actions nouvelles de catégorie C au Souscripteur 30, deux mille trois cent dix-neuf (2.319) actions nouvelles de catégorie A et mille vingt-neuf (1.029) actions nouvelles de catégorie C au Souscripteur 31, six mille neuf cent cinquante-sept (6.957) actions nouvelles de catégorie A et trois mille quatre-vingt-huit (3.088) actions nouvelles de catégorie C au Souscripteur 32, six mille neuf cent cinquante-sept (6.957) actions nouvelles de catégorie A et trois mille quatre-vingt-huit (3.088) actions nouvelles de catégorie C au Souscripteur 33, trois mille quatre cent soixante-dix-huit (3.478) actions nouvelles de catégorie A et mille cinq cent quarante-quatre (1.544) actions nouvelles de catégorie C au Souscripteur 34, trois mille quatre cent soixante-dix-huit (3.478) actions nouvelles de catégorie A et mille cinq cent quarante-quatre (1.544) actions nouvelles de catégorie C au Souscripteur 35, mille cinq cent vingt-neuf (1.529) actions nouvelles de catégorie A et sept mille deux cent vingt (7.220) actions nouvelles de catégorie C au Souscripteur 36 et six mille cinq cent cinquante-quatre (6.554) actions nouvelles de catégorie A et trente mille neuf cent quarante-six (30.946) actions nouvelles de catégorie C au Souscripteur 37.

Quatrième résolution

Au vu de ce qui précède, l'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions qui précèdent.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 5 aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital émis est fixé à un million cent treize mille cinq cent vingt-trois virgule neuf six sept trois sept quatre couronnes suédoises (SEK 1.113.523,967374), représenté par neuf millions neuf cent dix mille cinq (9.910.005) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A») et un million cinq cent soixante-dix-huit mille huit cent soixante et une (1.578.861) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»), qui doivent être détenues par les actionnaires-commanditaires et une (1) action de catégorie B (les «Actions de Catégorie B») qui doivent être détenues par les associés-commandités, en représentation de leur engagement indéfini dans la Société. Chaque action n'a pas de valeur nominale et chaque action est entièrement libérée.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à trois mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, Nous le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: L. SCHUMMER, R. CARRIERE, S. GÜREL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12549. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010141801/667.

(100162850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Alpha Management Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 40.140.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010141818/9.

(100162917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Ecoprompt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 67.590.

L'an deux mille dix, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «ECOPROMPT S.A.», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (la «Société»), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 67.590, constituée suivant acte notarié en date du 9 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 138 du 4 mars 1999. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 août 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1137 du 11 novembre 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Aurore SIOEN, employée privée, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Les actionnaires présents à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de son montant actuel s'élevant à deux millions six cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 2.685.000.-) à concurrence de dix mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 10.575.-) par absorption de pertes de telle sorte que le capital social s'élève à deux millions six cent soixante-quatorze mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 2.674.425.-) représenté par mille six cent soixante-six (1.666) actions sans désignation de valeur nominale.

2. Echange des mille six cent soixante-six (1.666) actions sans désignation de valeur nominale contre cinq cent trente-quatre mille huit cent quatre-vingt-cinq (534.885) actions d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5.-) chacune.

3. Augmentation de capital à concurrence d'un montant de vingt-cinq mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 25.575.-) pour le porter de son montant actuel de deux millions six cent soixante-quatorze mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 2.674.425.-) à deux millions sept cent mille euros (EUR 2.700.000.-) par l'émission de cinq mille cent quinze (5.115) actions d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5.-) chacune. Souscription et libération.

4. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

5. Elargissement de l'objet social de la Société par l'ajout d'un septième alinéa à l'article 4 des statuts.

6. Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de réduire le capital social à concurrence de dix mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 10.575.-) pour le ramener de son montant actuel s'élevant à deux millions six cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 2.685.000.-) à deux millions six cent soixante-quatorze mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 2.674.425.-) par apurement des pertes figurant au bilan au 31 août 2010 et sans annulation d'actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'échanger les mille six cent soixante-six (1.666) actions sans désignation de valeur nominale contre cinq cent trente-quatre mille huit cent quatre-vingt-cinq (534.885) actions d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5.-) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la Société pour procéder à l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital à concurrence d'un montant de vingt-cinq mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 25.575.-) pour le porter de son montant actuel de deux millions six cent soixante-quatorze mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 2.674.425.-) à deux millions sept cent mille euros (EUR 2.700.000.-) par l'émission de cinq mille cent quinze (5.115) actions d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5.-) chacune.

Souscription et Libération

Les cinq mille cent quinze (5.115) actions sont souscrites par les personnes suivantes:

- mille quatre cent quatre-vingt-cinq (1.485) actions par Monsieur Dominique RANSQUIN, réviseur d'entreprises, demeurant au 25, rue de Remich, L-5250 Sandweiler,
- mille quatre cent quatre-vingt-cinq (1.485) actions par Monsieur Romain THILLENS, réviseur d'entreprises, demeurant au 6, Espeler, B-4791 Thommem (Burg-Reuland),
- mille quatre cent quatre-vingt-cinq (1.485) actions par Monsieur Philippe RICHELLE, expert-comptable, demeurant au 46C, rue du Centre, B-6637 Fauvillers (Belgique),
- six cent soixante (660) actions par Monsieur Christophe BLONDEAU, expert-comptable, demeurant au 46, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange.

Les quatre (4) souscripteurs susnommés, représentés par Madame Christel DETREMBLEUR, prénommée, en vertu de quatre procurations ci-annexées, déclarent libérer entièrement les nouvelles actions comme suit.

- mille quatre cent quatre-vingt-cinq (1.485) actions par Monsieur Dominique RANSQUIN, prénommé, par apport en nature consistant en mille quatre cent quatre-vingt-cinq (1.485) actions de la société anonyme de droit luxembourgeois «H.R.T. Révision S.A.», établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,
- mille quatre cent quatre-vingt-cinq (1.485) actions par Monsieur Romain THILLENS, prénommé, par apport en nature consistant en mille quatre cent quatre-vingt-cinq (1.485) actions de la société anonyme de droit luxembourgeois «H.R.T. Révision S.A.», prénommée,
- mille quatre cent quatre-vingt-cinq (1.485) actions par Monsieur Philippe RICHELLE, prénommé par apport en nature consistant en mille quatre cent quatre-vingt-cinq (1.485) actions de la société anonyme de droit luxembourgeois «H.R.T. Révision S.A.», prénommée,
- six cent soixante (660) actions par Monsieur Christophe BLONDEAU, prénommé, par apport en nature consistant en six cent soixante (660) actions de la société anonyme de droit luxembourgeois «H.R.T. Révision S.A.», prénommée.

Ces actions ainsi apportées à la Société sont évaluées à la somme de vingt-cinq mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 25.575.-).

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport établi en date du 13 octobre 2010, par «G.S.L. Fiduciaire S.à r.l.», ayant son siège social au 37, rue Romain Fandel, L-4149 Esch-sur-Alzette, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, lequel rapport restera, annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Ce rapport conclut comme suit:

Conclusion:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des 5.115 actions de la société H.R.T. Révision S.A. à apporter ne correspond pas au moins aux 5.115 actions Ecoprompt S.A. à émettre en contrepartie».

Les souscripteurs garantissent que les actions apportées à la Société sont libres de tous privilèges, charges ou autres droits en faveur de tiers et qu'aucun consentement ou agrément n'est requis pour le présent apport.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

Art. 5. Le capital social est fixé à deux millions sept cent mille euros (EUR 2.700.000.-) représenté par cinq cent quarante mille (540.000) actions, d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'élargir l'objet social de la Société.

En conséquence, un septième alinéa ayant la teneur suivante sera ajouté à l'article 4 des statuts:

Art. 4. Septième alinéa. «La société a également pour objet l'exécution de toutes expertises comptables, économiques et financières, de tous mandats de révision légale et contractuelle, de commissariat aux comptes, d'organisation technique,

administrative et commerciale, ainsi que toutes activités, y compris toutes opérations mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à la profession de réviseur d'entreprises, d'expert comptable, fiscal ou à celle de conseiller économique et financier et de conseil en organisation, à l'exclusion de toute activité commerciale».

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de remettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 6 et l'article 10 des statuts seront modifiés comme suit:

Art. 6. (premier alinéa). «La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.»

Art. 10. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée soit par la signature conjointe de deux Administrateurs, soit par la signature individuelle d'un administrateur délégué dans les limites de ses pouvoirs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle ou conjointe de personnes à qui un pouvoir spécial individuel ou général a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir. Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes, la société devra toujours être engagée par la signature conjointe d'un Administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée.

L'assemblée décide de supprimer le deuxième alinéa de l'article 9 des statuts.

Évaluations de frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.L. SCHUL, A. SIOEN, C. DETREMBLEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12557. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010142720/143.

(100163327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Andbanc Asset Management Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.174.

Suite à l'Assemblée Générale ordinaire tenue en date du 17 juin 2010, la résolution suivante a été prise:

Résolution

Les mandats de Messieurs Ricard Tubau Roca, Hugo Pou Méndez et Josep Garcia Nebot, administrateurs, et le mandat de Monsieur Philippe Esser, administrateur délégué, sont prolongés jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
LUXEMBOURG.

Référence de publication: 2010141804/14.

(100162902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

**NTC Lux Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Angel Lux Parent S.à r.l.).**

Capital social: EUR 4.586.700,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 116.509.

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of the month of October.

Before Maître Joseph Gloden, notary, residing in Grevenmacher, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Angel Lux Parent S.à r.l., (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 116.509, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg of 26 April 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1439 of 26 July 2006.

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 1st August 2007 by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, published in the Mémorial n°1162 dated 12th June 2009.

The meeting was presided by Cindy Teixeira, private employee, residing in 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Julie Geneoli, private employee, residing in 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

(A) The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will remain attached to the present deed to be filed together with the registration authorities.

(B) It appears from the said attendance list that 180,507 shareholders of the Company were present or represented at the present meeting, representing 98,39 % of the shares in issue so that the meeting is duly quorated.

(C) The extraordinary general meeting was duly convened by convening notices sent by registered mail on 11th October 2010 to all the shareholders inscribed on the shareholders' register of the Company on 11th October 2010 so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

(D) The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out hereafter:

Agenda

1. Modification of the name of the Company from Angel Lux Parent S.à r.l. into NTC Lux Parent S.à r.l.
2. Consequential amendment of the first paragraph of Article 1 of the article of association of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 1. Denomination.** A limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the name "NTC Lux Parent S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter.”

3. Miscellaneous

After the foregoing was approved by the general meeting of shareholders, the following resolution was adopted:

Sole resolution

The shareholders resolved at the majorities set out hereafter to change the name of the Company from Angel Lux Parent S.à r.l. into NTC Lux Parent S.à r.l. and consequently, to amend the first paragraph of Article 1 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 1. Denomination.** A limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the name "NTC Lux Parent S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter.”

For: one hundred eighty thousand five hundred and seven shares

Against: none

Abstentions: none

The items of the agenda having been resolved upon, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done and signed in Luxembourg-City, on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix.

Le vingtième jour du mois d'octobre.

Pardevant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de "Angel Lux Parent S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116 509, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") sous le numéro 1439 du 26 juillet 2006.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du 1^{er} août 2007 de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, publié au Mémorial n°1162 du 12 juin 2009.

L'assemblée a été présidée par Cindy Teixeira, employée privée, demeurant au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Il fut désigné comme secrétaire et scrutateur, Julie Geneoli, employée privée, demeurant au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le bureau étant ainsi valablement constitué, le président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

A. Les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à l'enregistrement.

B. Il résulte de ladite liste de présence que 180.507 associés sont présents ou représentés à la présente assemblée représentant 98,39 % des parts sociales en émission de sorte que le quorum est atteint.

C. L'assemblée générale extraordinaire a été valablement constituée par convocation envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception le 11 octobre 2010 à tous les associés inscrits dans sur le registre des associés le 11 octobre 2010 de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

D. L'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour ci-dessous:

Ordre du jour

1. Changement de dénomination de la Société de Angel Lux Parent S.à r.l. en NTC Lux Parent S.à r.l.

2. Modification conséquente du paragraphe 1 de l'article 1 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . Dénomination.** Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de NTC Lux Parent S.à r.l. (la «Société»)."

3. Divers

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée a décidé à la majorité reprise ci-dessous de changer la dénomination de la Société de Angel Lux Parent S.à r.l. en NTC Lux Parent S.à r.l. et de modifier en conséquence le paragraphe 1 de l'article 1 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . Dénomination.** Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de NTC Lux Parent S.à r.l. (la «Société»)."

Pour: 180.507 parts sociales

Contre: aucune

Abstentions: aucune

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: C. TEIXEIRA, J. GENEOLI, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher le 21 octobre 2010. Relation: GRE/2010/3542. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 25 octobre 2010.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2010141806/112.

(100162586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Audit Conseil Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.685.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 Octobre 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010141809/13.

(100163289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Atlas III Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 143.079.

In the year twenty-ten, on the seventh day of October.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

Melio Luxembourg International S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 81.078,

here represented by Maître Camille Paul SEILLÈS, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

The prenamed entity, Melio Luxembourg International S.à r.l., represents the entire share capital of Atlas III Investments (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 143.079, incorporated by a deed of the undersigned notary on November 12, 2008 published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of December 12, 2008, number 2937 (the "Company").

The appearing party, acting in its above-mentioned capacity, requested the undersigned notary to draw up as follows:

First resolution

The sole partner resolves to change the currency of the Company's share capital from euro (EUR) to Australian dollar (AUD) and to set the Company's issued capital at AUD 17,790 (seventeen thousand seven hundred and ninety Australian dollar) represented by 17,790 (seventeen thousand seven hundred and ninety) Class A parts with a nominal value of AUD 1.- (one Australian dollar) each by way of a conversion of the capital of the Company from euros to the Australian dollars at the exchange rate (median price) on October 6, 2010 i.e. EUR 1 = AUD 1.4232.

The 12,500 parts of EUR 1 (one Euro) are then exchanged against 17,790 Class A parts of AUD 1.- each (one Australian dollar)

Second resolution

In compliance with the Luxembourg legal requirements and in particular the article 189 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended, the sole partner resolves that the Company is authorized to create class B parts (the "Class B parts") with a par value of one Australian dollar (AUD 1.-) each. The Class B parts may be issued with or without share premium and have the terms, rights and obligations as set forth in Article 6 and Article 7 (as amended and restated) of the Company's bylaws.

Third resolution

In compliance with the Luxembourg legal requirements and in particular the article 189 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended, the sole partner resolves that the Company is authorized to create class of C parts (the “Class C parts”) with a par value of one Australian dollar (AUD 1.-) each. The Class C parts may be issued with or without share premium and have the terms, rights and obligations as set forth in Article 6 and Article 7 (as amended and restated) of the Company’s bylaws.

Fourth resolution

The sole partner resolves to authorize the Company’s board of managers to issue up to five hundred million (500,000,000) Class B parts and up to one hundred million (100,000,000) Class C parts in the conditions and within the limits as set forth in Article 6 (as amended and restated) of the Company’s bylaws.

Fifth resolution

The sole partner resolves to amend the terms, rights and obligations of the Class A parts in the manner set forth in Article 6 and Article 7 (as amended and restated) of the Company’s bylaws.

Sixth resolution

The sole partner resolves to set the terms, rights and obligations of the Class B parts and the Class C parts in the manner as set forth in Article 6 and Article 7 (as amended and restated) of the Company’s bylaws.

Seventh resolution

The sole partner resolves to amend and restate Article 6 and Article 7 of the Company’s bylaws so as to reflect the decisions taken in the foregoing resolutions and to read as follows:

“ Art. 6.

The issued capital is fixed at AUD 17,790 (seventeen thousand seven hundred and ninety Australian dollar) represented by 17,790 (seventeen thousand seven hundred and ninety) Class A parts with a nominal value of AUD 1.- (one Australian dollar) each, entirely subscribed for and fully paid up.

In addition to the issued capital, there exists an authorized capital which is set at AUD 600,000,000.- (six hundred million Australian dollars) (the “Authorized Capital”) and divided into 500,000,000 (five hundred million) Class B parts and 100,000,000 (one hundred million) Class C parts with a nominal value of AUD 1.- (one Australian dollar) each.

Under the Authorized Capital, the company’s board of managers is authorized and empowered to (i) realize, subject to the provisions of Article 189 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, any increase of the capital of the company, in one or more successive tranches, within the limits of the Authorized Capital, by the issuance of new Class B parts and/or Class C parts, with or without share premium, against payment in cash or in kind; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues of the new Class B parts and Class C parts and (iii) realize any redemption of Class B parts and/or Class C parts, in one or more tranches, against payment in cash. This authorization shall be valid until October 7, 2015 and may be withdrawn or renewed by a resolution of the general meeting of partners, or, as the case may be, a written resolution of the sole partner, adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the articles of association of the company, or, as the case may be, by the laws applicable for any amendment of the articles of association of the company. Each time the board of manager shall act, or shall be required to act, to render effective any amendment of the capital of the company, as authorized, Article 6 of the articles of association of the company shall be amended so as to reflect the result of such action; the board of managers shall take or authorize any person to take the necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

Unless the context indicates otherwise, the terms “part” or “parts” as used in these articles of association, shall refer to the Class A parts, the Class B parts and the Class C parts.

Parts may be issued with a premium. Funds received by the company as issue premiums on their issuance may be used by the board of managers to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution.”

“ Art. 7.

Every part entitles its owner to one vote.

Parts are freely transferable among partners. Transfer of parts to non-partners may only be made with the prior approval of partners representing three quarter of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The parts are indivisible with regard to the company, which recognizes only one owner for each of them.

I. The specific terms of the class a parts are set as follows:

(i) each Class A part entitles its holder to a proportional right in the company's assets and residual profits not attributed, in accordance with these articles of association, to the holder(s) of any issued Class B parts and/or Class C parts, in direct proportion to the total number of Class A parts in existence;

(ii) the Class A parts are not redeemable.

II. The specific terms of the class B parts are set as follows:

(i) the holder(s) of the Class B parts shall be entitled, subject to a prior declaration by the board of managers or the general meeting of partners, or, as the case may be, the sole partner, and the existence of distributable profits in respect of the relevant period not attributed, in accordance with these articles of association, to the holder(s) of any issued Class C parts, to a non-cumulative quarterly dividend determined at the discretion of the company's board of managers, or, as the case may be, the general meeting of partners, or, as the case may be, the sole partner, in respect of each Class B part (such dividend the "Class B Dividend");

(ii) any Class B Dividend is to be paid to the holder(s) of the Class B parts out of funds available to this end pursuant to the provisions of the company's articles of association and applicable legal provisions and can be declared and paid as an interim dividend pursuant to article 20 of the company's articles of association;

(iii) any Class B Dividend shall be paid and declared in priority to any dividend paid or declared on the Class A parts;

(iv) upon the company being placed in liquidation, dissolution or winding up (whether voluntary or involuntary), the holder(s) of Class B parts shall be entitled to receive, prior and in preference to any distribution of any of the assets of the company to the holders of Class A parts, by reason of their ownership thereof, an amount per issued and fully paid up Class B part equal to the issue price, including any share premium, of each such Class B part;

(v) each Class B part is redeemable at the option of its holder or the company on a written notice being given to the company, or, as the case may be, the holder of the relevant Class B part, by the holder of the relevant Class B part, or, as the case may be, the company. This redemption notice shall specify (a) the date upon which the relevant Class B part (s) shall be redeemed, which must be a date no earlier than one (1) day after the date upon which such notice is given (except in circumstances of emergency, as determined by the board of managers), (b) the number of Class B parts to be redeemed and (c) the corresponding amount of the Class B Redemption Price (as defined below);

(vi) the amount payable by the company upon redemption of any Class B part pursuant to item II(v) above (the "Class B Redemption Price") shall be, in respect of each Class B part, equal to the issue price of such part, including any share premium, and shall, unless otherwise agreed between the company and the relevant holder(s) of the Class B parts, be paid wholly in cash. Where payment of the Class B Redemption Price is in cash, such cash payments in respect of the amount due on redemption of a Class B part shall be made by electronic funds transfer to a bank account as may be notified by the holder of Class B parts to the company not less than one (1) day prior to the relevant redemption date (except in circumstances of emergency, as determined by the board of managers). A receipt given by the holder for the time being of any Class B part in respect of the amounts payable on redemption of that Class B part will constitute an absolute discharge to the company;

(vii) upon redemption of any Class B part pursuant to item II(v) above, the relevant holder(s) shall redeliver the Class B part(s) so redeemed by instructing the company, on the relevant redemption date, to update the register of the holders of parts of the company so as to reflect the said redemption;

(viii) any Class B part redeemed pursuant to item (v) above shall be immediately cancelled pursuant to the provisions of the articles of association of the company and applicable legal provisions.

III. The specific terms of the class C parts are set as follows:

(i) the holder(s) of the Class C parts shall be entitled, subject to a prior declaration by the board of managers or the general meeting of partners, or, as the case may be, the sole partner, to a non-cumulative quarterly dividend determined at the discretion of the company's board of managers, or, as the case may be, the general meeting of partners, or, as the case may be, the sole partner, in respect of each Class C part (such dividend the "Class C Dividend");

(ii) any Class C Dividend is to be paid to the holder(s) of the Class C parts out of funds available to this end pursuant to the provisions of the company's articles of association and applicable legal provisions and can be declared and paid as an interim dividend pursuant to article 20 of the company's articles of association;

(iii) any Class C Dividend shall be paid and declared in priority to any dividend paid or declared on the Class B parts and the Class A parts;

(iv) upon the company being placed in liquidation, dissolution or winding up (whether voluntary or involuntary), the holder(s) of Class C parts shall be entitled to receive, prior and in preference to any distribution of any of the assets of the company to the holders of Class B parts and the Class A parts, by reason of their ownership thereof, an amount per issued and fully paid up Class C part equal to the issue price, including any share premium, of each such Class C part, to the extent, however, that the aggregate issue price of the Class C parts (including, as the case may be, any share premium) existing at the time the company is placed in liquidation, dissolution or winding up does not exceed AUD 1,000,000.- (one million Australian Dollars). If the aggregate issue price of the Class C parts (including, as the case may be, any share premium) existing at the time the company is placed in liquidation, dissolution or winding up exceeds AUD 1,000,000.- (one million Australian Dollars), the aggregate amount payable by the company in respect of all the Class C parts then issued and outstanding will be capped at AUD 1,000,000.- (one million Australian Dollars) and the amount payable by the

company in respect of each Class C part then issued and outstanding will be calculated in proportion to the total number of Class C parts) existing at the time the company is placed in liquidation, dissolution or winding up;

(v) subject to item III(vii) below, each Class C part is redeemable at the option of its holder or the company on a written notice (such notice being hereinafter referred to as a “Redemption Notice”) being given to the company, or, as the case may be, the holder of the relevant Class C part, by the holder of the relevant Class C part, or, as the case may be, the company. Each Redemption Notice shall specify (a) the date upon which the relevant Class C part(s) shall be redeemed, which must be a date no earlier than one

(1) day after the date upon which such notice is given (except in circumstances of emergency, as determined by the board of managers), (b) the number of Class C parts to be redeemed and (c) the redemption amount payable pursuant to item III(vii) below;

(vi) the redemption of any Class C part pursuant to item (v) above is permitted only if all the Class C parts issued and outstanding at the time the relevant Redemption Notice is served are redeemed at the same time;

(vii) the amount payable by the company upon redemption of any Class C part pursuant to item III(v) above shall be, in respect of each Class C part, equal to the issue price of such part, including any share premium, to the extent, however, that the aggregate issue price of the Class C parts so redeemed (including, as the case may be, any share premium) does not exceed AUD 1,000,000.- (one million Australian Dollars). If the aggregate issue price of the Class C parts so redeemed (including, as the case may be, any share premium) exceeds AUD 1,000,000.- (one million Australian Dollars), the aggregate redemption price due by the company in respect of all the Class C parts so redeemed will be capped at AUD 1,000,000.- (one million Australian Dollars) and the redemption price payable in respect of each Class C part will be calculated in proportion to the total number of Class C parts in issue at the time of the said redemption;

(viii) any redemption amount payable by the company pursuant to item III(v) above shall, unless otherwise agreed between the company and the relevant holder(s) of the Class C parts, be paid wholly in cash by electronic funds transfer to a bank account as may be notified by the holder of Class C parts to the company not less than one (1) day prior to the relevant redemption date (except in circumstances of emergency, as determined by the board of managers). A receipt given by the holder for the time being of any Class C part in respect of the amounts payable on redemption of that Class C part will constitute an absolute discharge to the company;

(ix) upon redemption of any Class C part pursuant to item III(v) above, the relevant holder(s) shall redeliver the Class C part(s) so redeemed by instructing the company, on the relevant redemption date, to update the register of the holders of parts of the company so as to reflect the said redemption;

(x) any Class C part redeemed pursuant to item (v) above shall be immediately cancelled pursuant to the provisions of the articles of association of the company and applicable legal provisions.”

Eighth resolution

The sole partner resolves to amend and restate Article 4 of the Company’s bylaws so as to read as follows:

“ Art. 4.

The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, including, for the avoidance of doubt, profit participating instruments of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, debentures, notes and other securities of any kind, including, for the avoidance of doubt, profit participating instruments of any kind. The company may also enter into derivative transactions of any kind.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

After the issuance, subscription and payment of the Class B parts and Class C Parts resulting in an increase of the Company’s share capital to at least AUD 1,000,000.- (ONE MILLION AUSTRALIAN DOLLARS) the company may not carry out any transaction that would cause its net asset value, as determined in accordance with generally accepted accounting principles in Luxembourg, to fall below AUD 50,000,000.- (FIFTY MILLION AUSTRALIAN DOLLARS).

Ninth resolution

The sole partner resolves to give its prior approval, in compliance with article 189 of the Luxembourg Commercial Companies Act of August 15, 1915, to the entry of Credit Suisse Funding (Singapore) Private Limited, a private company limited by shares incorporated by Credit Suisse K-H-R Investments (Luxembourg) S.à r.l. on September 7, 2010 under the laws of Singapore (“Sing Issuer”), in the Company’s share capital by Sing Issuer’s subscription and payment of the Class B parts and Class C parts to be issued from time to time by the Company’s board of managers under the Authorized Capital.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, which is known to the notary by his last name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suite la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sept octobre.

Par devant notaire Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Melio Luxembourg International S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant et constituée selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B81.078,

ici représentée par Maître Camille Paul SEILLÈS, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'entité susnommée, Melio Luxembourg International S.à r.l., représente l'intégralité du capital social de Atlas III Investments (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant et constituée selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B143.079, constituée suivant acte du notaire instrumentant du 12 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 décembre 2008, numéro 2937 (la «Société»).

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la devise du capital social de Société de l'Euro (EUR) au dollar australien (AUD) et de fixer le capital social de la Société à AUD 17.790 (dix-sept mille sept cent quatre-vingt-dix dollar australien), représenté par 7.790 (dix-sept mille sept cent quatre-vingt-dix) parts de Classe A ayant une valeur nominale de un dollar australien (AUD 1.-) chacune par conversion du capital de la Société de l'Euro au dollar australien au taux de change (median price) du 6 octobre 2010 soit EUR 1 = AUD 1,4232.

Deuxième résolution

En accord avec les dispositions légales luxembourgeoises et notamment l'article 189 de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, la Société est autorisée, l'associé unique décide que la Société est autorisée à créer une nouvelle catégorie de parts de Classe B (les «Parts de Classe B») ayant une valeur nominale d'un dollar australien (AUD 1.-) chacune. Les Parts de Classe B peuvent être émises avec ou sans prime d'émission et ont les termes, les droits et les obligations tels que décrits à l'Article 6 et à l'Article 7 (tels que refondus) dans les statuts de la Société.

Troisième résolution

En accord avec les dispositions légales luxembourgeoises et notamment l'article 189 de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, la Société est autorisée, l'associé unique décide que la Société est autorisée à créer une nouvelle catégorie de parts de Classe C (les «Parts de Classe C») ayant une valeur nominale d'un dollar australien (AUD 1.-). Les Parts de Classe C peuvent être émises avec ou sans prime d'émission et ont les termes, les droits et les obligations tels que décrits à l'Article 6 et à l'Article 7 (tels que refondus) dans les statuts de la Société.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'autoriser le conseil de gérance de la Société à émettre jusqu'à cinq cents millions (500.000.000) de Parts de Classe B et jusqu'à cent millions (100.000.000) de Parts de Classe C selon les conditions et les limites décrites à l'Article 6 (tel que refondu) dans les statuts de la Société

Cinquième résolution

L'associé décide de modifier les termes, les droits et les obligations des Parts de Classe A conformément à l'Article 6 et à l'Article 7 (tels que refondus) dans les statuts de la Société.

Sixième résolution

L'associé unique décide de fixer les termes, droits et obligations des Parts de Classe B et des Parts de Classe C dans la manière telle que décrite à l'Article 6 et à l'Article 7 dans les statuts de la Société (tels que refondus).

Septième résolution

L'associé unique décide de refondre l'Article 6 et l'Article 7 des statuts de la Société afin de refléter les décisions prises dans les précédentes résolutions, de manière à leur conférer la teneur suivante:

« Art. 6.

Le capital est fixé à AUD 17.790 (dix-sept mille sept cent quatre-vingt-dix dollar australien), représenté par 17.790 (dix-sept mille sept cent quatre-vingt-dix) parts Classe A ayant une valeur nominale de AUD 1- (un dollar australien) chacune, entièrement souscrites et libérées.

En sus du capital émis, il existe un capital autorisé fixé à AUD 600.000.000.- (six cents millions de dollars australiens) (le «Capital Autorisé») et divisé en 500.000.000 (cinq cents millions) de parts de Classe B AUD et 100.000.000 (cent millions) de parts de Classe C ayant une valeur nominale de AUD 1.- (un dollar australien) chacune.

En vertu du Capital Autorisé, le conseil de gérance de la société est autorisé et a le pouvoir de (i) réaliser, sous réserve des dispositions de l'Article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, toute augmentation du capital de la société, en une ou plusieurs tranches successives, dans les limites du Capital Autorisé, par l'émission de nouvelles parts de Classe B et/ou de parts de Classe C, avec ou sans prime d'émission, en contrepartie d'un paiement en numéraire; (ii) de déterminer le lieu et la date d'émission ou les émissions successives de nouvelles parts de Classe B et de parts de Classe C et (iii) de mettre en œuvre tout rachat de parts de Classe B et/ou de parts de Classe C, en un ou plusieurs tranches, en contrepartie de paiement en numéraire ou en nature; (ii) de déterminer le lieu et la date d'émission ou les émissions successives de nouvelles parts de Classe B et de parts de Classe C et (iii) de réaliser tout rachat de parts de Classe B et/ou de parts de Classe C, en une ou plusieurs tranches, en contrepartie de paiement en numéraire. Cette autorisation est valable jusqu'au 7 octobre 2015 et peut être retirée ou prolongée par une résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant, par une résolution écrite de l'associé unique, prise en conformité avec les règles respectant le quorum et de majorité stipulées dans les statuts de la société. A chaque fois le conseil de gérance prend les mesures nécessaires en vue de rendre effective toute modification du capital de la société, tel qu'autorisée; l'Article 6 des statuts de la société sera modifié en vue de répercuter le résultat de cet acte; le conseil de gérance doit lui-même autoriser toute personne à prendre les mesures nécessaires afin d'obtenir l'exécution et la publication de cette modification.

Sauf indication contraire selon le contexte, les termes «part» ou «parts» tels qu'utilisés dans les présents statuts, renvoient aux parts de Classe A, aux parts de Classe B et aux parts de Classe C.

Les parts peuvent être émises avec une prime d'émission. Les fonds reçus par la société comme primes d'émission lors de leurs émissions peuvent être utilisés par le conseil de gérance pour compenser toute perte de capital réalisée ou pas ou pour le paiement de tout dividende ou pour toute autre distribution.»

« Art. 7.

Chaque part donne droit à une voix.

Les parts sont librement cessibles entre associés. Toute cession de parts à des non associés ne peut être effectuée qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Pour le surplus, il est fait application des dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la société, qui n'admet qu'un seul titulaire pour chaque part.

I. Les termes spécifiques des parts de classe A sont les suivants:

(i) Chaque part de Classe A donne droit à son détenteur à un droit proportionnel sur les actifs de la société et les bénéfices résiduels non alloués, conformément aux présents statuts, au(x) détenteur(s) de toute part de classe B et/ou de Classe C émise, au pro rata du nombre total de parts de Classe A existantes;

(ii) Les parts de Classe A ne sont pas rachetables.

II. Les termes spécifiques des parts de classe B sont les suivants:

(i) le(s) détenteurs des parts de Classe B ont le droit, sous réserve d'une déclaration préalable du conseil de gérance ou de l'assemblée générale des associés, ou, le cas échéant de l'associé unique et sous réserve de l'existence de bénéfices distribuables pour la période considérée non alloués, conformément aux présents statuts, au(x) détenteur(s) de toute part de Classe C émise, à un dividende non cumulatif trimestriel déterminé de façon discrétionnaire par le conseil de gérance de la société, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, ou le cas échéant, par l'associé unique, sur chaque part de Classe B (ci-après, le «Dividende de Classe B»);

(ii) tout Dividende de Classe B doit être payé au(x) détenteur(s) des parts de Classe B au moyen de fonds disponibles à cette fin conformément aux dispositions des statuts de la société et des dispositions légales en vigueur et peut être déclaré et payé comme acompte sur dividende conformément à l'article 20 des statuts de la société;

(iii) tout Dividende de Classe B est déclaré et payé en priorité avant tout autre dividende payé ou déclaré en relation avec les parts de Classe A;

(iv) à la mise en liquidation ou à la dissolution (volontaire ou non) de la société, le(s) détenteur(s) de parts de Classe B sont admis à percevoir, en priorité et de préférence à toute distribution des actifs de la société aux détenteurs de parts

de Classe A, en raison de leur titre afférant, pour chaque part de Classe B émise et entièrement libérée, un montant équivalent au prix d'émission, toute prime d'émission incluse, de ladite part de Classe B;

(v) chaque part de Classe B est rachetable à l'initiative de son détenteur ou de la société suivant un avis écrit donné à la société ou, le cas échéant, au détenteur de ladite part de Classe B, par le détenteur de ladite part de Classe B, ou le cas échéant, par la société. L'avis de rachat doit préciser (i) la date à laquelle les part(s) de Classe B sont rachetée(s), soit au plus tôt un jour (1) suivant la date à laquelle cet avis est donné (sauf en cas d'urgence, tel que déterminé par le conseil de gérance), (ii) le nombre de parts de Classe B rachetables et (iii) le montant correspondant au Prix de Rachat de Classe B (tel que décrit ci-dessous);

(vi) le montant à payer par la société suivant le rachat de toute part de Classe B conformément au point II(v) ci-dessus (le «Prix de Rachat de Classe B») sera, pour toute part de Classe B, égal au prix d'émission de cette part, toute prime d'émission incluse, et devra, sauf accord entre la société et les détenteurs de parts de Classe B concernés, être entièrement acquitté en numéraire. Dans l'hypothèse où le Prix de Rachat de Classe B sera acquitté en numéraire, ledit paiement en numéraire intervenant en remboursement d'une part de Classe B se fera par virement électronique sur un compte bancaire dont les coordonnées seront notifiées par le détenteur de parts de Classe B à la société au plus tard un jour (1) avant ladite date de rachat (sauf en cas d'urgence, tel que déterminé par le conseil de gérance). Toute quittance donnée par le détenteur de toute part de Classe B en relation avec quelconque montant à payer pour le rachat de cette même part de Classe B vaudra décharge pour la société;

(vii) suivant le rachat de toute part de Classe B conformément au point II(v) ci-dessus, le(s) dit détenteur(s) remettra les parts de Classe B rachetées en instruisant la société, à la date de rachat considérée, de mettre à jour le registre des associés de la société de manière à refléter ledit rachat;

(viii) toute part de Classe B rachetée conformément au point II(v) ci-dessus sera immédiatement annulée conformément aux statuts de la société et aux dispositions légales applicables.

III. Les termes spécifiques des parts de classe C sont les suivants:

(i) le(s) détenteurs des parts de Classe C ont le droit, sous réserve d'une déclaration préalable du conseil de gérance ou de l'assemblée générale des associés, ou, le cas échéant de l'associé unique, à un dividende non cumulatif trimestriel déterminé de façon discrétionnaire par le conseil de gérance de la société, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, ou le cas échéant, par l'associé unique, sur chaque part de Classe C (ci-après, le «Dividende de Classe C»);

(ii) tout Dividende de Classe C doit être payé au(x) détenteur(s) des parts de Classe C au moyen de fonds disponibles à cette fin conformément aux dispositions des statuts de la société et des dispositions légales en vigueur et peut être déclaré et payé comme acompte sur dividende conformément à l'article 20 des statuts de la société;

(iii) tout Dividende de Classe C est déclaré et payé en priorité avant tout autre dividende payé ou déclaré en relation avec les parts de Classe B et les parts de Classe A;

(iv) à la mise en liquidation ou à la dissolution (volontaire ou non) de la société, le(s) détenteur(s) de parts de Classe C sont admis à percevoir, en priorité et de préférence à toute distribution des actifs de la société aux détenteurs de parts de Classe B et de parts de Classe A, en raison de leur titre afférant, pour chaque part de Classe C émise et entièrement libérée, un montant équivalent au prix d'émission, toute prime d'émission incluse, de ladite part de Classe C, à la condition toutefois que le prix total d'émission des parts de Classe C (y compris, le cas échéant, toute prime d'émission) existantes au moment où la société est mise en liquidation ou dissoute n'excède pas AUD 1.000.000,- (un million de dollars australiens). Dans l'hypothèse où le prix total d'émission de parts de Classe C (y compris, le cas échéant, toute prime d'émission) existant au moment de la liquidation ou de la dissolution de la société excède AUD 1.000.000,- (un million de dollars australiens), le montant total payable par la société en relation avec la totalité des parts de Classe C émises et existantes sera plafonné à AUD 1.000.000,- (un million de dollars australiens) et le montant à payer par la société en relation avec chaque part de Classe C émise et existante sera calculé proportionnellement au nombre total de parts de Classe C existant au moment où la société est mise en liquidation ou dissoute;

(v) sous réserve du point III(vi) ci-dessous, chaque part de Classe C est rachetable à l'initiative de son détenteur ou de la société suivant un avis écrit (ci-après un «Avis de Rachat») donné à la société ou, le cas échéant, au détenteur de ladite part de Classe C, par le détenteur de ladite part de Classe C, ou le cas échéant, par la société. Chaque Avis de Rachat doit préciser (i) la date à laquelle les part(s) de Classe C considérées sont rachetée(s), soit au plus tôt un jour (1) suivant la date à laquelle cet avis est donné (sauf en cas d'urgence, tel que déterminé par le conseil de gérance), (ii) le nombre de parts de Classe C rachetées et (iii) le prix de rachat payable selon le point III(vii) ci-dessous;

(vi) le rachat de toute part de Classe C conformément au point III(v) ci-dessus est permis seulement si toutes les parts de Classe C émises et existantes au moment où l'Avis de Rachat considéré est émis sont rachetées au même moment;

(vii) le montant à payer par la société suivant le rachat de toute part de Classe C conformément au point III(v) ci-dessus doit respectivement pour chaque part de Classe C, être équivalent au prix d'émission de ladite part, y compris toute prime d'émission, à la condition toutefois que le prix total d'émission des parts de Classe C ainsi rachetées (y compris, le cas échéant, toute prime d'émission) n'excède pas AUD 1.000.000,- (un million de dollars australiens). Dans l'hypothèse où le prix total d'émission de parts de Classe C ainsi rachetées (y compris, le cas échéant, toute prime d'émission) excède AUD 1.000.000,- (un million de dollars australiens), le montant total payable par la société en relation avec la totalité des parts de Classe C ainsi rachetées sera plafonné à AUD 1.000.000,- (un million de dollars australiens)

et le montant à payer par la société en relation avec chaque part de Classe C sera calculé proportionnellement au nombre total de parts de Classe C émises au moment du rachat considéré;

(viii) tout montant à payer par la société conformément au point III(v) ci-dessus sera, sauf accord dérogatoire entre la société et le(s) détenteur(s) des parts de Classe C considéré(s), acquitté en numéraire par virement électronique sur un compte bancaire dont les coordonnées seront notifiées par le détenteur de parts de Classe C à la société au plus tard un jour (1) avant ladite date de rachat (sauf en cas d'urgence, tel que déterminé par le conseil de gérance). Toute quittance donnée par le détenteur de toute part de Classe C en relation avec quelconque montant à payer pour le rachat de cette même part de Classe C vaudra décharge pour la société;

(ix) suivant le rachat de toute part de Classe C conformément au point III(v) ci-dessus, le(s)dit détenteur(s) remettra les parts de Classe C rachetées en instruisant la société, à la date de rachat considérée, de mettre à jour le registre des associés de la société de manière à refléter ledit rachat;

(x) toute part de Classe C rachetée conformément au point III(v) ci-dessus sera immédiatement annulée conformément aux statuts de la société et aux dispositions légales applicables.»

Huitième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la société de manière à lui donner la teneur suivante:

« Art. 4.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, y compris, afin de lever toute incertitude, les droits ou certificats de jouissance de toute sorte, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut souscrire toute forme d'emprunts et procéder à l'émission d'obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, y compris, afin de lever toute incertitude, de droits ou certificats de jouissance de toute sorte. La société peut également être partie à des transactions dérivées de toute sorte.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Suite à l'émission, la souscription et le paiement de parts de Classe B et de parts de Classe C résultant en une augmentation du capital social émis de la société à un montant d'au moins AUD 1.000.000,- (un million de dollars australiens), la société ne pourra participer à aucune transaction dont il résulterait que l'actif net de la société, tel que déterminé selon les principes comptables applicables au Luxembourg, devienne inférieur à AUD 50.000.000,- (cinquante millions de dollars australiens).»

Neuvième résolution

L'associé unique décide de donner son consentement préalable - conformément à l'article 189 de la Loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915 - à l'entrée de Credit Suisse Funding (Singapore) Private Limited, une private limited company by shares, constituée par Credit Suisse K-H-R Investments (Luxembourg) S.à r.l. le 7 septembre 2010 selon les lois de Singapour («Sing Issuer»), dans le capital de la Société par la souscription et le paiement par Sing Issuer de parts de Classe B et de parts de Classe C à émettre de temps à autre, par le conseil de gérance de la Société dans le cadre du Capital Autorisé.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes. Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: Camille Paul Seilès, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 octobre 2010. LAC / 2010 / 45781. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 octobre 2010.

Référence de publication: 2010141808/427.

(100162810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Avery Dennison Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000.000,00.

Siège social: L-4802 Rodange, Zone Industrielle P.E.D.

R.C.S. Luxembourg B 30.712.

Les comptes annuels audités pour l'exercice clôturé au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Pour la Société

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2010141811/15.

(100163058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

AEE Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8357 Goebblange, 24A, Domaine du Beauregard.

R.C.S. Luxembourg B 118.604.

Der Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2008 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010141814/10.

(100162775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Baustoff + Metall Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 145.796.

Es geht aus dem Protokoll der Gesellschafterversammlung vom 3. September 2010 der Gesellschaft folgendes hervor:

1) Das Stammkapital der Gesellschaft von insgesamt 300.000,- EUR, aufgeteilt in 6.000 Anteile von je 50,- EUR, ist seit dem 3. September 2010 folgendermassen aufgeteilt:

3.600 Anteile: Fa Baustoff + Metall Gesellschaft m.b. H. mit Sitz in A-1232 Wien, 5-7, Gorskistrasse, vertreten durch den einzelzeichnungsberechtigten Geschäftsführer Herrn Dr. Wolfgang Kristinus, wohnhaft in A-2380 Perchtoldsdorf, Eichenweg 29

1.200 Anteile: Herrn Frank Bellion, geboren am 28.12.1971 in Luxembourg, wohnhaft in L-5489 Ehnen, 54, um Kecker

600 Anteile: Fa B+M Baustoff + Metall Handels GmbH, mit Sitz in D-80939 München, Elisabeth Selbert Strasse 10, vertreten durch den einzelzeichnungsberechtigten Geschäftsführer Dr. Wolfgang Kristinus, wohnhaft in A-2380 Perchtoldsdorf, Eichenweg 29

300 Anteile: Herrn Jörg Leischow, geboren am 29.04.1968, wohnhaft in D- 66839 Schmelz, 14a, Auf der Klaus

300 Anteile: Herrn Mirko Pandolfi, geboren am 27.08.1970, wohnhaft in B- 6724 Houdrement, rue de Montauchamps

6.000 Anteile Gesamt

2) Die Zahl der Geschäftsführer wird von einem auf zwei erhöht.

Die Gesellschafterversammlung ernennt mit sofortiger Wirkung auf unbestimmte Dauer Herr Frank Bellion, geboren am 28.12.1971 in Luxembourg, wohnhaft in L-5489 Ehnen, 54, um Kecker, als zweiter technischer Geschäftsführer mit uneingeschränkter Einzelzeichnungsberechtigung.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laurence FRISING

Eine Bevollmächtigte

Référence de publication: 2010142247/29.

(100161811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

C-Rights S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 156.263.

STATUTS

L'an deux mille dix, le quinze octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A COMPARU:

Madame Caroline LISSOIR-DEFOURNY, indépendante, née à Liège (Belgique), le 30 mars 1970, demeurant à L-2533 Luxembourg, 17B, rue de la Semois;

ici représentée par Madame Sabrina LEPOMME, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante, représentée comme dit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la détention, l'exploitation de licences et de concepts, permettant l'activité dans le domaine de l'organisation d'événements de toute nature, la vente de billets ainsi que de packages VIP, tant au Grand-Duché de Luxembourg que partout ailleurs à l'étranger. La Société pourra également percevoir des royalties provenant de la détention de ces licences et concepts.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entre-prises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition et l'exploitation de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion, exploitation et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières, mobilières et immobilières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: «C-RIGHTS S.à R.L.»

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq Euros) chacune.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La comparante a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille sept cents Euros.

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par la gérante suivante:

Madame Caroline LISSOIR-DEFOURNY, indépendante, née à Liège (Belgique), le 30 mars 1970, demeurant à L-2533 Luxembourg, 17B, rue de la Semois.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LEPOMME, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 octobre 2010. Relation: LAC/2010/46142. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010141837/127.

(100162848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

AEE Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8357 Goebblange, 24A, Domaine du Bearegard.

R.C.S. Luxembourg B 118.604.

Der Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2007 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010141815/10.

(100162776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Augur Life Portfolio I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 148.795.

Im Jahre zweitausendundzehn, am vierundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Fand die Ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre (die "Generalversammlung") der Augur Life Portfolio I S.A., einer Aktiengesellschaft (société anonyme) gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri Hellinckx, vorbenannt, am 2. Oktober 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 2185 vom 09.11.2009, und mit Gesellschaftssitz in 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 148.795 statt.

Als Vorsitzender der Generalversammlung amtiert Frau Diane Wolf, Privatangestellte, beruflich ansässig in 6, rue Dicks, 1417 Luxembourg.

welche zum Sekretär bestellt Frau Solange Wolter, Privatangestellte, beruflich ansässig in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

Die Generalversammlung bestellt zum Stimmzähler Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, beruflich ansässig in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

Die Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I. Gegenwärtigem Protokoll ist ein Anteilsverzeichnis der Aktionäre beigefügt. Dieses Verzeichnis wurde vom Alleinaktionär bzw. dessen Vertreter, sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem unterzeichneten Notar unterschrieben.

Die von dem Alleinaktionär ausgestellte Vollmacht wird ebenfalls dieser Urkunde "ne varietur" paraphiert beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Da sämtliche dreihundertzehn (310) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger Generalversammlung vertreten sind, waren Einberufungen hinfällig. Somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III. Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

1. Änderung des Artikels 4 der Gesellschaftssatzung wie folgt:

Bisheriger Artikel 4:

Art. 4. Die Laufzeit der Gesellschaft endet am 31.12.2016.

Neuer Artikel 4:

Art. 4. Die Laufzeit der Gesellschaft endet am 31.12.2017.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung folgenden Beschluss

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, die Endlaufzeit der Gesellschaft auf den 31.12.2017 zu terminieren und dementsprechend Artikel 4 der Gesellschaftssatzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Die Laufzeit der Gesellschaft endet am 31.12.2017."

Die übrigen Artikel der Gesellschaftssatzung bleiben unberührt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung des Vorgesehenen an die Komparenten, welche dem unterzeichneten Notar durch Familiennamen, Vornamen, Zivilstatus und Wohnort bekannt sind, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: D. WOLF, S. WOLTER, A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43341. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 21. Oktober 2010.

Référence de publication: 2010141810/51.

(100162889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Aeroplan Holdings Europe Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 144.976.

Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 30 septembre 2010

Les actionnaires ont décidé:

De transférer le siège social de la société du 2-8 Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg au 16 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26.10.2010.

Référence de publication: 2010141816/12.

(100162967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

ING Direct, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 109.614.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 octobre 2010

Conseil d'Administration

- Ratification de la cooptation avec effet au 18 décembre 2009 de Monsieur Giovanni Ciarlariello, ING Direct Italy, Via Arbe 49, I-20125 Milan, Italie

- Nomination de Monsieur Giovanni Ciarlariello, ING Direct Italy, Via Arbe 49, I-20125 Milan, Italie.

Confirmation du mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Bernd Geilen, 49 Via Arbe, 20125 Milano, Italy

- Monsieur Fabrizio Meo, 5 via Paleocapa, 20120 Milano, Italy

- Monsieur Tomas Peeters, ING Direct NV Milan Branch, 49 Via Arbe, 20125 Milano, Italy

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes pour l'exercice clos en 2012.

Réviseur

Reconduction de mandat de la société Ernst & Young, 7 parc d'activités Syrdall à L-5365 Munsbach pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2010.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Signatures

Référence de publication: 2010143647/26.

(100163515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Architectures Nouvelles et Cuisines, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 123, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 41.023.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de L'assemblée générale extraordinaire de la société tenue Le 13.06.2002:

01 L'intégralité du capital social est représenté.

02 L'assemblée générale prend connaissance de la démission de Monsieur MÜSCH Werner de son poste de gérant.

NEGELE Xavier

Gérant

Référence de publication: 2010141821/12.

(100162791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Autremont Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 69.865.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.10.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2010141825/12.

(100162982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Autremont Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 69.865.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.10.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2010141826/11.

(100162983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Constructions Michelis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 40, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 12.649.

L'Assemblée Générale en date du 13 octobre 2009 a:

- renouvelé le mandat d'administrateur, de Président et d'administrateur-délégué de Monsieur Patrick MICHELIS, demeurant à L-4970 Bettange-sur-Messe (Luxembourg), 37 rue Haard, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

- renouvelé le mandat d'administrateur de Madame Mireille MICHELIS-GLODT, demeurant à L-4970 Bettange-sur-Messe (Luxembourg), 37 rue Haard, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

- renouvelé le mandat d'administrateur de Madame Irmgard MICHELIS-THEOBALT, représenté par son tuteur provisoire, Monsieur Mathias PONCIN, demeurant à L-4970 Bettange-sur-Messe, 16, rue Bechel, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

- Nommé Commissaire aux Comptes, la société INTERAUDIT, n° RCS B29501 avec siège social à L-1511 Luxembourg, 119 Avenue de la Faïencerie, en remplacement de Monsieur Carlo Damgé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Référence de publication: 2010141862/19.

(100163072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Autremont Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 69.865.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.10.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2010141827/11.

(100162984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Bantiso Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.310.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010141829/10.

(100162616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Goldman Sachs Structured Investments II SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.085.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 5 Octobre 2010

Première Résolution

Le Conseil d'administration prend acte que Monsieur Philip Holzer a soumis au Conseil, en date du 6 septembre 2010, une lettre de démission de sa fonction d'administrateur de la société.

Par conséquent le Conseil d'administration décide à l'unanimité de prendre acte et d'accepter la démission de Monsieur Philip Holzer de sa fonction d'administrateur de la société avec effet au 6 septembre 2010.

Deuxième Résolution

Le Conseil d'administration conformément à l'article 13 des statuts de la société a décidé à l'unanimité de coopter Monsieur Francesco Adiliberti, demeurant au 4 Münsterhof 8001 Zurich, Switzerland, en tant qu'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Philip Holzer.

Monsieur Francesco Adiliberti terminera le mandat de M. Philip Holzer jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 Novembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Pour State Street Bank Luxembourg S.A.

Signature

Un administrateur domiciliaire

Référence de publication: 2010143629/24.

(100163672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Bantiso Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.112.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.310.

In the year two thousand and ten, on the fifth day of the month of October.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Mr. Marcus Petrus Jacques BOS, company director, born on May 10, 1970 in Weert (The Netherlands), residing at NL-6006 SP Weert (The Netherlands), Kazernelaan 116, represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, as represented, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole shareholder of the private limited company (société à responsabilité limitée) "BANTISO INVESTMENTS S.à r.l.", having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B and number 147310, incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), on July 20, 2009, published in the Mémorial C 1567 of August 13, 2009, and whose articles of association have been amended by deed of the undersigned notary, on September 13, 2010, not yet published in the Mémorial C,

and that the appearing party has taken the following resolutions with effect as from July 22, 2010:

First resolution

The sole shareholder resolves that the Class C redeemable preferred sharequotas with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each vested with the rights and obligations defined in article 8 of the articles of association may be created.

Second resolution

The sole shareholder resolves that the corporate capital is increased to the extent of sixteen million and one hundred thousand Euro (EUR 16,100,000.-) in order to raise it from the amount of twelve million twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,012,500.-) to twenty-eight million one hundred twelve thousand and five hundred Euro (EUR 28,112,500.-) by the issue of three hundred and twenty-two thousand (322,000) new class C redeemable preferred sharequotas with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each vested with the rights and obligations defined in article 8 of the articles of association.

Subscription and Payment

The three hundred and twenty-two thousand (322,000) new class C redeemable preferred sharequotas with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each are all subscribed by Mr. Marcus Petrus Jacques BOS, prenamed, and are fully paid up by the latter by contribution in kind of an unquestionable, liquid and enforceable claim owed by the company, to the extent of sixteen million and one hundred thousand Euro (EUR 16,100,000.-).

Proof of the existence and of the amount of the claim has been given to the undersigned notary by an interim balance sheet of the company and by a certificate issued by the company.

The interim balance sheet and the certificate, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Third resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 6 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 6. 1st paragraph.** The corporate capital is set at twentyeight million one hundred twelve thousand and five hundred Euro (EUR 28,112,500.-) represented by two hundred and fifty (250) class A ordinary sharequotas with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each, by two hundred and forty thousand (240,000) class B redeemable preferred sharequotas with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each and by three hundred and twenty-two thousand (322,000) class C redeemable preferred sharequotas with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each vested with the rights and obligations defined in article 8 of the articles of association".

Fourth resolution

Article 8 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 8.** All the issued class B redeemable preferred sharequotas and all the issued class C redeemable preferred sharequotas entitle their holders to 1% of the profit generated by the company during the period starting with the issue of the class B redeemable preferred sharequotas and/or the issue of the class C redeemable preferred sharequotas and ending with their redemption by the company. Therefore each year, when and as long as class B redeemable preferred sharequotas and/or class C redeemable preferred sharequotas exist, 1% of the profit, if any, has to be allocated to a special reserve which shall be distributed to the holders of the class B redeemable preferred sharequotas and/or class C redeemable preferred sharequotas at the redemption of said sharequotas only.

In general and subject to the application of the provision of the above mentioned paragraph, each sharequota, whether a class A ordinary sharequota, a class B redeemable preferred sharequota and/or a class C redeemable preferred sharequotas entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the company in direct proportion to the number of sharequotas in existence.

Sharequotas are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties. If the company has more than one shareholder, the transfer of sharequotas to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the company. A share transfer will only be binding upon the company or third parties following a notification to, or acceptance by, the company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

A shareholders' register will be kept at the registered office of the company in accordance with the provisions of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies and may be examined by each shareholder who so requests.

The class B redeemable preferred sharequotas of the company are redeemable provided that:

- (i) the redemption is accompanied by a reduction of the share capital of the company; and
- (ii) the company shows sufficient available distributable reserves to pay the redemption price in excess of the nominal value of the sharequotas to be redeemed, such distributable reserves to be evidenced in interim accounts of the company as of the redemption date, to be approved by the board of managers of the company.

Redemption shall be decided by the shareholders of the company. The company's class B redeemable preferred sharequotas shall be redeemed in one time. The class C redeemable preferred sharequotas of the company are redeemable provided that:

- (i) the redemption is accompanied by a reduction of the share capital of the company; and
- (ii) the company shows sufficient available distributable reserves to pay the redemption price in excess of the nominal value of the sharequotas to be redeemed, such distributable reserves to be evidenced in interim accounts of the company as of the redemption date, to be approved by the board of managers of the company.

Redemption shall be decided by the shareholders of the company.

The company's class C redeemable preferred sharequotas shall be redeemed in one time.

The redemption price shall be equal to the par value of the redeemable preference sharequota to be redeemed, plus the amount of share premium paid in respect of such sharequota and which does not compensate capital gains at the increase of the capital. In general, contributions to the share premium account which do not compensate capital gains at the increase of the capital shall be recorded in the name of the contributing shareholder so that any repayment or conversion into capital of the share premium may only be made in favour of the contributing shareholder and in the manner required for an amendment of these articles of association. Contributions which compensate capital gains at the increase of the capital may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

The following provisions shall apply to the redemption of class B redeemable preferred sharequotas at the request of the holder(s):

- (i) Any holder of class B redeemable preferred sharequotas who intends to have its/his/her sharequotas redeemed must, via telecopy (or other facsimile device), deliver to the board of managers of the company, at the registered office of the company, an irrevocable notice of election for redemption (the Notice of Sharequota Redemption).
- (ii) The board of managers of the company shall convene the shareholders to a general meeting no later than ten (10) business days following the date on which the Notice of Sharequota Redemption has been delivered to the board of managers of the company (the Delivery Date) to resolve upon the redemption and related matters.
- (iii) The company shall redeem the class B redeemable preferred sharequotas no later than fifteen (15) business days following the Delivery Date.

The following provisions shall apply to the redemption of class C redeemable preferred sharequotas at the request of the holder(s):

- (i) Any holder of class C redeemable preferred sharequotas who intends to have its/his/her sharequotas redeemed must, via telecopy (or other facsimile device), deliver to the board of managers of the company, at the registered office of the company, an irrevocable notice of election for redemption (the Notice of Sharequota Redemption).
- (ii) The board of managers of the company shall convene the shareholders to a general meeting no later than ten (10) business days following the date on which the Notice of Sharequota Redemption has been delivered to the board of managers of the company (the Delivery Date) to resolve upon the redemption and related matters.

(iii) The company shall redeem the class C redeemable preferred sharequotas no later than fifteen (15) business days following the Delivery Date."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately five thousand two hundred (EUR 5.200.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinq octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Monsieur Marcus Petrus Jacques BOS, administrateur de sociétés, né le 10 mai 1970 à Weert (Pays-Bas), demeurant à NL-6006 SP Weert (Pays-Bas), Kazernelaan 116, représenté par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, tel que représenté, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée "BANTISO INVESTMENTS S.à r.l.", ayant son siège social à L1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B et numéro 147310, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 juillet 2009, publié au Mémorial C 1567 du 13 août 2009, et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentant, en date du 13 septembre 2010, non encore publié au Mémorial C,

et que le comparant a pris les résolutions suivantes avec effet au 22 juillet 2010:

Première résolution

L'associé unique décide que des parts sociales préférentielles remboursables de classe C d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune ayant les droits et obligations tels que définis dans l'article 8 des statuts peuvent être créées.

Deuxième résolution

L'associé unique décide que le capital social est augmenté à concurrence de seize millions cent mille Euros (EUR 16.100.000,-) pour le porter de son montant de douze millions douze mille cinq cents Euros (EUR 12.012.500,-) à vingt-huit millions cent douze mille cinq cents Euros (EUR 28.112.500,-) par l'émission de trois cent vingt-deux mille (322.000) nouvelles parts sociales préférentielles remboursables de classe C d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune, ayant les droits et obligations tels que définis dans l'article 8 des statuts.

Souscription et Libération

Les trois cent vingt-deux mille (322.000) nouvelles parts sociales préférentielles remboursables de classe C d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune sont toutes souscrites par Monsieur Marcus Petrus Jacques BOS, pré-nommé, et sont intégralement libérées par ce dernier par l'apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible due par la société, à concurrence de seize millions cent mille Euros (EUR 16.100.000,-).

La preuve de l'existence et du montant de la créance a été donnée au notaire soussigné par la production d'un bilan intérimaire de la société et d'un certificat émis par la société.

Le bilan intérimaire ainsi que le certificat, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte et seront soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, le premier alinéa de l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. Alinéa 1^{er}**. Le capital social est fixé à vingt-huit millions cent douze mille cinq cents Euros (EUR 28.112.500,-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales ordinaires de classe A d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune, par deux cent quarante mille (240.000) parts sociales préférentielles remboursables de classe B d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune, et par trois cent vingt-deux mille (322.000) parts sociales préférentielles remboursables de classe C d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune ayant les droits et obligations tels que définis dans l'article 8 des statuts".

Quatrième résolution

L'article 8 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 8.** Toutes les parts sociales préférentielles remboursables de classe B et toutes les parts sociales préférentielles remboursables de classe C donnent droit à leurs détenteurs à 1% du bénéfice généré par la société pendant la période commençant à l'émission des parts sociales préférentielles remboursables de classe B et/ou l'émission des parts sociales préférentielles remboursables de classe C et se terminant à leur rachat par la société. Par conséquent chaque année, lorsque et aussi longtemps que les parts sociales préférentielles remboursables de classe B et/ou les parts sociales préférentielles remboursables de classe C existent, 1% du bénéfice, s'il y en a un, doit être affecté à une réserve spéciale qui ne sera distribuée aux détenteurs des parts sociales préférentielles remboursables de classe B et/ou des parts sociales préférentielles remboursables de classe C qu'au moment du rachat de celles-ci.

En général, et sous condition de l'application de la clause à l'alinéa prévisé, chaque part sociale, qu'il s'agisse d'une part sociale ordinaire de classe A ou d'une part sociale préférentielle remboursable de classe B ou d'une part sociale préférentielle remboursable de classe C donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la société. La cession de parts sociales n'est opposable à la société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la société conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

Les parts sociales préférentielles remboursables de classe B de la société sont remboursables pour autant que:

- (i) le remboursement soit accompagné d'une diminution du capital social de la société; et
- (ii) la société montre des réserves distribuables suffisantes pour payer le prix de remboursement excédant la valeur nominale des parts sociales devant être remboursées, de telles réserves distribuables devant être prouvées par les comptes intermédiaires de la société à la date de remboursement à approuver par le conseil de gérance de la société.

Le remboursement devra être décidé par les associés de la société. Les parts sociales préférentielles remboursables de classe B de la société seront remboursées en une fois. Les parts sociales préférentielles remboursables de classe C de la société sont remboursables pour autant que:

- (i) le remboursement soit accompagné d'une diminution du capital social de la société; et
- (ii) la société montre des réserves distribuables suffisantes pour payer le prix de remboursement excédant la valeur nominale des parts sociales devant être remboursées, de telles réserves distribuables devant être prouvées par les comptes intermédiaires de la société à la date de remboursement à approuver par le conseil de gérance de la société.

Le remboursement devra être décidé par les associés de la société. Les parts sociales préférentielles remboursables de classe C de la société seront remboursées en une fois.

La valeur de remboursement sera égale à la valeur nominale de la part sociale préférentielle remboursable qui doit être remboursée plus le montant de la prime payée en relation avec cette part sociale et qui ne compense pas des plus-values lors de l'augmentation du capital. En général, les apports au compte prime d'émission qui ne compensent pas des plus-values lors de l'augmentation du capital seront enregistrés au nom de l'associé qui apporte, de sorte que tout remboursement ou conversion en capital de la prime d'émission ne se fera qu'en faveur de l'associé qui apporte et aux conditions requises pour une modification des présents statuts. Les apports qui compensent des plus-values lors de l'augmentation de capital seront librement distribuables aux associés/à l'associé par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

Les dispositions suivantes s'appliqueront au remboursement des parts sociales préférentielles remboursables de classe B à la demande du ou des détenteurs:

- (i) Tout détenteur de parts sociales préférentielles remboursables de classe B qui désire voir ses parts sociales remboursées, doit, par télécopie (ou autre moyen de type fac-simile) fournir au conseil de gérance de la société, au siège social de la société, une information irrévocable du désir de remboursement (l'Information du Remboursement de la Part Sociale).

(ii) Le conseil de gérance de la société doit convoquer les associés à une assemblée générale au plus tard dix (10) jours ouvrables suivant la date à laquelle l'Information du Remboursement de la Part Sociale a été communiquée au conseil de gérance de la société (la Date de Communication) afin de statuer sur le remboursement et les sujets y afférant.

(iii) La société doit rembourser les parts sociales préférentielles remboursables de classe B au plus tard quinze (15) jours ouvrables suivant la Date de Communication.

Les dispositions suivantes s'appliqueront au remboursement des parts sociales préférentielles remboursables de classe C à la demande du ou des détenteurs:

(i) Tout détenteur de parts sociales préférentielles remboursables de classe C qui désire voir ses parts sociales remboursées, doit, par télécopie (ou autre moyen de type fac-simile) fournir au conseil de gérance de la société, au siège social de la société, une information irrévocable du désir de remboursement (l'Information du Remboursement de la Part Sociale).

(ii) Le conseil de gérance de la société doit convoquer les associés à une assemblée générale au plus tard dix (10) jours ouvrables suivant la date à laquelle l'Information du Remboursement de la Part Sociale a été communiquée au conseil de gérance de la société (la Date de Communication) afin de statuer sur le remboursement et les sujets y afférant.

(iii) La société doit rembourser les parts sociales préférentielles remboursables de classe C au plus tard quinze (15) jours ouvrables suivant la Date de Communication."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de cinq mille deux cents euros (EUR 5.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44448. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Référence de publication: 2010141828/254.

(100162610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

M.E.T. S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3780 Tétange, 56, rue des Légionnaires.

R.C.S. Luxembourg B 143.084.

Extrait de la résolution adoptée par l'associé unique de la Société le 1^{er} septembre 2010

Il résulte de la résolution de l'associé unique du 1^{er} septembre 2010 que:

L'associé unique confirme le sieur DURAKOVIC Elvis comme gérant administratif.

L'associé unique nomme gérant technique, Monsieur Zlati BAXANOV, demeurant à F-55240 Bouligny, 147, Rue de la Libération.

La société sera valablement engagée par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Pour la Gérance

Me David YURTMAN

Référence de publication: 2010142012/17.

(100162540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Belgrave Court Limited S à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.414.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BELGRAVE COURT LIMITED S.à r.l.

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010141830/12.

(100163284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Bresson Incorporated, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010141835/10.

(100162617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Callisto Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.037.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 26 octobre 2010.

Référence de publication: 2010141838/10.

(100162813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Ormond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 60.355.

Extrait des résolutions prises par assemblée générale extraordinaire de la société en date du 7 septembre 2010

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 7 septembre 2010 que:

- le siège social de la société a été transféré du 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
- Maître Tom Felgen, administrateur, a été révoqué
- Maître René Faite, administrateur, a été révoqué
- Monsieur Carlo Schneider, 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg a été élu nouvel administrateur
- Monsieur François Georges, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg a été élu nouvel administrateur
- The Server Group Europe S.A., commissaire aux comptes, a été révoqué
- Mirador S.A., 160, route de Thionville, L-2610 Luxembourg, a été élu nouveau commissaire aux comptes

La société a été informée du changement de l'adresse professionnelle de Monsieur Lennart Stenke, administrateur et administrateur-délégué, au 160, route de Thionville, L-2610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Un Mandataire

Référence de publication: 2010142049/22.

(100162559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Dusseldorf (Bridge) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 119.092.

—
Dépôt Rectificatif du dépôt avec réf. L100161100 déposé le 22/10/2010

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Référence de publication: 2010141874/11.

(100163041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Callisto Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 153.038.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 26 octobre 2010.

Référence de publication: 2010141840/10.

(100162913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Capitance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.139.750,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 111.143.

—
EXTRAIT

En date du 22 octobre 2010, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Les démissions de Ivo HEMELRAAD et Giovanni LA FORGIA, en tant que gérants B, sont acceptées avec effet au 6 octobre 2010.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010141841/14.

(100163148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

HaF, Have a Friend, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8508 Redange-sur-Attert, 2A, rue de la Gendarmerie.
R.C.S. Luxembourg F 8.512.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

M. Heymans Bob, étudiant, 2A, rue de la Gendarmerie, L-8508 Redange/Attert

M. Schnell Michaël, étudiant, 11, rue de la Montagne, L-2162 Luxembourg

M. Waxweiler Daniel, étudiant, 34, route d'Arlon, L-7415 Brouch

il a été constitué une association sans but lucratif régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée.

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social

Art. 1^{er} . L'association est dénommée Have a Friend, association sans but lucratif, en abréviation HaF asbl.

Art. 2. Son siège est établi dans la Commune de Redange/Attert.

Il peut être transféré par décision du conseil d'administration à toute autre adresse.

Titre II. Objet

Art. 3. L'association a pour objet la gestion et l'organisation d'un site web.

Elle peut poser tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Titre III. Associés

Art. 4. Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande écrite. Le candidat est élu s'il obtient la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil d'administration.

Art. 5. Les membres associés sont libres de se retirer à tout moment de l'association en adressant par écrit leur démission au conseil d'administration.

Art. 6. La qualité de membre associé se perd par exclusion: elle ne peut avoir lieu que si les agissements du membre en question portent préjudice aux intérêts de l'association, ou si le membre ne se conforme pas aux statuts et aux règlements pris en exécution des statuts.

L'exclusion d'un membre associé ne peut être prononcée que par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix présentes.

Art. 7. Les membres démissionnaires ou exclus ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur le patrimoine, ni sur les cotisations payées.

Art. 8. La cotisation est fixée chaque année par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 250,- euros.

Titre IV. Assemblée Générale

Art. 9. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration une fois par an, au cours du premier semestre. Le conseil d'administration en fixe l'ordre du jour.

Art. 10. Les convocations contiendront l'ordre du jour tel qu'il est fixé par le conseil d'administration et se feront par simple message électronique au moins huit jours à l'avance.

Art. 11. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer les objets suivants: ajout ou exclusion de membres du conseil d'administration, modifications des statuts, approbation des budgets et des comptes, fixation des cotisations annuelles, discussion des propositions présentées par les membres associés, décision le cas échéant de la dissolution de l'association.

Art. 12. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer que sur les points mentionnés à l'ordre du jour et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Toute décision doit être prise à la majorité simple des voix présentes, sauf dans le cas où il en est décidé autrement par la loi ou les statuts.

Les voix des membres du conseil d'administration comptent le double de ceux des membres associés.

En cas de partage des voix, celle du président ou de l'administrateur qui le remplace est prépondérante.

Art. 13. Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres par courrier électronique.

Titre V. Conseil d'administration

Art. 14. Les membres du conseil d'administration, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande écrite. Le candidat est élu s'il obtient la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil d'administration.

Art. 15. Les membres du conseil d'administration sont libres de se retirer à tout moment du conseil d'administration et/ou de l'association en adressant par écrit leur démission au conseil d'administration.

Art. 16. La qualité de membre du conseil d'administration se perd par exclusion: elle ne peut avoir lieu que si les agissements du membre en question portent préjudice aux intérêts de l'association, ou si le membre ne se conforme pas aux statuts et aux règlements pris en exécution des statuts.

L'exclusion d'un membre du conseil d'administration ne peut être prononcée que par le conseil d'administration à la majorité des deux tiers des voix du conseil d'administration.

Art. 17. Les membres démissionnaires du conseil d'administration ou exclus ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur le patrimoine, ni sur les cotisations payées.

Art. 18. Lors de l'assemblée générale, le conseil d'administration doit dénommer un président, un vice-président et un trésorier parmi les membres du conseil d'administration. Toute demande de candidature à l'une de ces fonctions est à formuler par écrit au conseil d'administration.

Titre VI. Gestion financière

Art. 19. Les ressources de l'association se composent des cotisations des membres, des dons, des subventions lui accordés, toute somme perçue en contrepartie de services fournis par l'association dans le cadre de son objet, du produit des manifestations et des intérêts des fonds placés.

Cette liste n'est pas limitative.

Art. 20. Les comptes sont tenus par le trésorier qui est chargé de la gestion financière de l'association, de la comptabilisation des recettes et des dépenses et de l'établissement du décompte annuel à la clôture de l'exercice social.

La gestion du trésorier est contrôlée par le conseil d'administration.

Titre VII. Dispositions diverses

Art. 21. Les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat. Celui-ci est exercé à titre gratuit.

Art. 22. L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre. Par exception, le premier exercice débutera le 1^{er} novembre de l'an 2010 pour se clôturer le 31 décembre de l'an 2010.

Art. 23. En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale désignera le ou les liquidateurs, déterminera leurs pouvoirs et indiquera l'affectation à donner à l'actif net de l'avoir social.

Art. 24. Tous les cas non prévus par les présents statuts seront réglés par la loi du 21 avril 1928 relative aux associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée.

Ainsi fait à Redange, le 27 octobre 2010.

M. Heymans Bob.

Référence de publication: 2010143635/84.

(100163554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Fauvimar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 95.235.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 septembre 2010 que:

1. La démission de la société "BF Consulting S.à.r.l." de son poste de Commissaire est acceptée.

2. Est nommée, en remplacement du Commissaire démissionnaire, la société "Réviconsult S.à.r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 16 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B139013.

Le mandat du nouveau commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010141908/18.

(100163233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

E.T.I.M. LUX, Entretien Travaux Industriels Maintenance Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 36, rue Benjamin Franklin.

R.C.S. Luxembourg B 137.036.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2010141900/12.

(100163037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Federspiel & Back Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée holding.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Mathias Weistroffer.

R.C.S. Luxembourg B 37.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010141909/9.

(100162589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.
